



Crise sanitaire et inégalités de genre

Dominique Joseph et Olga Trostiansky

2021-11

NOR : CESL1100011X

Mardi 23 mars 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

CRISE SANITAIRE ET INEGALITES DE GENRE

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Dominique Joseph et Olga Trostiansky

Au nom de la

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 1er décembre 2020 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la délégation aux droits de femmes et à l'égalité la préparation d'un avis intitulé : *Crise sanitaire et inégalités de genre*. La délégation aux droits de femmes et à l'égalité, présidée par Mme Véronique Séhier, a désigné Mmes Dominique Joseph et Olga Trostiansky comme rapporteures.

AVIS	5
Introduction	6
<i>Chapitre 1 La santé et le bien-être des femmes dégradés par la crise</i>	<i>7</i>
I - UNE EXPOSITION AU VIRUS DETERMINEE PAR DES FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	7
A - Des facteurs d'exposition socio-économiques qui recoupent des inégalités de genre	7
B - L'effet cumulatif des inégalités sociales et des origines	8
II - LES CONSEQUENCES SUR LA PRISE EN CHARGE ET LA CONTINUITE DES SOINS	9
A - Une baisse de l'activité médicale	9
B - Un renoncement aux soins plus marqué chez les femmes	9
III - UN ACCES AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS FRAGILISE PAR LA PANDEMIE	11
A - L'état des lieux avant la crise sanitaire : un accès au droit entravé par différents facteurs	11
B - L'impact de la crise sur l'accès aux droits sexuels et reproductifs	11
C - Des avancées en France, mais provisoires	12
IV - UNE « PANDEMIE » DE SANTE MENTALE QUI AFFECTE DAVANTAGE LES FEMMES	13
A - Une exposition accrue des femmes	13
B - L'impact sur les risques psychosociaux liés au monde du travail et à la vie étudiante	14
C - Une nécessaire réponse collective	15
V - LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN CONTEXTE DE CONFINEMENT	15
A - Une forte augmentation des signalements en période de confinement	15
B - Une explosion des violences et une plus grande sensibilisation	16
C - Des violences plus visibles concernant les jeunes	18
D - Les mesures prises dans le contexte de crise	18

<i>Chapitre 2 L'articulation des temps de vie en période de crise sanitaire</i>	20
I - DES INEGALITES DANS LES COUPLES QUI SE DEVELOPPENT ..20	
A - Un déséquilibre persistant et amplifié des tâches domestiques et parentales	21
B - Une prise en charge des enfants en confinement qui a principalement reposé sur les femmes	21
C - Un risque de tension et de « burn-out » domestique	22
II - L'ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE	23
A - Un creusement des inégalités professionnelles	23
B - Un arbitrage aux dépens du travail rémunéré ?	23
C - Des conditions de travail moins favorables aux femmes	24
1. Le télétravail	24
2. Les emplois qui nécessitent une présence sur le lieu de travail	25
III - LA SITUATION DES AIDANTES FAMILIALES	26
A - Une majorité de femmes, avec d'importantes répercussions sur leur vie personnelle, professionnelle et leur santé	26
B - Un isolement accru en période de confinement	26
<i>Chapitre 3 L'impact socioéconomique de la pandémie</i>	28
I - LA MISE EN VISIBILITE DE LA PRECARITE DES FEMMES	28
A - Les femmes davantage exposées à la précarité	28
B - L'impact de la crise sur les femmes en situation de pauvreté	29
C - L'impact du mal-logement	30
II - LA SITUATION DES « METIERS DU FRONT » A PREDOMINANCE DE FEMMES (L'EXEMPLE DES METIERS DE SERVICE A DOMICILE)	31
A - Des métiers peu valorisés, quasiment exclusivement occupés par des femmes	31
B - Une nécessaire revalorisation des métiers du lien, du soin et de l'accompagnement	32
III - LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE LA CRISE SUR LES FEMMES	32
A - L'impact des confinements sur les revenus	33
B - L'impact des confinements sur l'emploi des femmes	33
C - La situation des entrepreneures	33
D - Les effets à moyen et long termes de la crise sur l'emploi des femmes	34

Sommaire

**IV - LA MISE EN VISIBILITE DE LA PRECARITE DES JEUNES,
NOTAMMENT ETUDIANTES ET ETUDIANTS.....36**

*Chapitre 4 La prise en compte de la parité dans la
gouvernance de la crise* 38

I - GENERALISER LE RECOURS AUX DONNEES GENREES.....38

**II - INSTAURER LA PARITE DANS LES INSTANCES D'AIDE A LA
DECISION ET DANS LES MEDIAS.....39**

**A - Un manque flagrant de parité dans la gouvernance des instances de
décision..... 40**

B - L'absence des femmes dans les médias en temps de crise..... 40

**III - CONSTRUIRE UN PLAN DE RELANCE SOUS LE PRISME DU
GENRE41**

**IV - RENFORCER ET RENDRE EFFECTIVES L'EDUCATION ET LA
SENSIBILISATION A L'EGALITE DANS TOUTES SES DIMENSIONS..42**

Conclusion 44

DECLARATIONS/ SCRUTIN 45

ANNEXES 61

N°1 Composition de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité à la date
du vote 62

N°2 Liste des personnalités auditionnées ou entendues en entretien 64

N°3 Bibliographie 66

N°4 Table des sigles 72

Avis

Présenté au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 163 voix contre 4 et 40 abstentions

CRISE SANITAIRE ET INEGALITES DE GENRE

Dominique Joseph et Olga Trostiansky

Introduction

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur notre modèle de société est d'une ampleur inédite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ses conséquences, déjà perceptibles ou à venir, sont non seulement sanitaires, mais également économiques, sociales, démocratiques et politiques. Tous les pans de la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens s'en trouvent affectés : organisation du travail, répartition des tâches domestiques et parentales, relations familiales et amicales, santé, culture, accès aux biens et services...

L'ampleur de ces bouleversements interroge sur leurs effets en termes d'inégalités de genre et d'accès à certains droits fondamentaux. Plusieurs signaux d'alerte sont venus confirmer cette interrogation : augmentation des violences faites aux femmes, impact du confinement sur l'articulation entre les tâches familiales et domestiques et professionnelles...

Dans le même temps, les femmes sont fortement mobilisées dans l'effort collectif contre la pandémie, qu'elles soient soignantes, caissières, auxiliaires de vie, infirmières, couturières, enseignantes, femmes de ménage... En rendant visibles ces métiers de l'ombre, la crise a mis en lumière le paradoxe entre leur utilité sociale et la dévalorisation dont ils font l'objet sur le plan symbolique et salarial, ainsi que leur pénibilité. A bien des égards, la pandémie de Covid-19 agit donc comme le révélateur des inégalités préexistantes et les exacerbe sur plusieurs plans. Ce constat offre une résonance particulière à l'avertissement de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ». Malgré une vision encore partielle et le peu de recul dont nous disposons, des premières enquêtes et études nous confirment que femmes et hommes n'ont pas été affectés dans la même mesure, dans l'Hexagone comme dans les territoires ultramarins.

Le présent avis a pour ambition de documenter les effets genrés de la crise sur trois niveaux :

- Le bien-être et la santé de la population sur les plans physique, psychique et psychologique, de la santé sexuelle et reproductive ;
- Les conséquences sur la « charge mentale » des femmes, notamment du fait de leur implication dans les tâches domestiques et familiales, conjuguée avec les effets du télétravail ;
- Les conséquences sur la situation économique et sociale des femmes, en considérant notamment le risque de précarité.

Afin de répondre à ces enjeux, cet avis présente plusieurs préconisations identifiées comme prioritaires. Toutes ne concernent pas spécifiquement les femmes mais toutes sont susceptibles d'avoir un effet levier particulièrement important pour elles. Alors que nous sommes encore au cœur de la pandémie, cet avis se présente comme un travail d'étape. Un certain nombre d'enquêtes sur le second confinement sont attendues au cours de l'année 2021. Cette analyse méritera d'être poursuivie et enrichie à l'occasion de futurs travaux, à mesure que de nouveaux enseignements apparaîtront.

Chapitre 1 La santé et le bien-être des femmes dégradés par la crise

Si le risque lié à l'exposition directe au virus (risque de contamination, de mortalité) semble davantage déterminé par des facteurs économiques et sociaux que de genre (1.1), les femmes ont été plus exposées que les hommes aux retombées de la pandémie en termes de reports de soins (1.2), d'accès aux droits sexuels et reproductifs (1.3), de santé mentale (1.4) et de violences (1.5).

I - UNE EXPOSITION AU VIRUS DETERMINEE PAR DES FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Les premières études épidémiologiques montrent que les inégalités entre femmes et hommes ne sont pas associées à un risque plus fort d'être contaminé ou de décéder des suites du coronavirus. Les facteurs socio-économiques apparaissent davantage corrélés au risque de contracter la maladie, même s'ils recourent parfois des facteurs de genre.

A - Des facteurs d'exposition socio-économiques qui recourent des inégalités de genre

Les analyses de mortalité menées par l'Insee montrent un excédent de mortalité des hommes plus élevé que celui des femmes (35 % pour les hommes contre 28 % pour les femmes), qui pourrait s'expliquer par des facteurs de comorbidité davantage présents chez les hommes. Toutefois, les femmes représentent les trois quarts des effectifs des EHPAD, qui ont été particulièrement touchés par le coronavirus. Or, les décès en EHPAD dus au coronavirus ont été moins bien pris en compte dans les statistiques¹.

Selon l'enquête EpiCoV « Épidémiologie et conditions de vie »², les facteurs les plus corrélés avec la probabilité de contracter le coronavirus sont les inégalités socio-économiques, l'exposition en rapport avec le fait d'occuper un « emploi clef », une

¹ Audition de Mme Nathalie Bajos, sociologue, directrice de recherche à l'Inserm, du 2 décembre 2020.

² Enquête dirigée par Nathalie Bajos, sociologue, directrice de recherche à l'Inserm, et Josiane Warszawski, épidémiologiste à l'Inserm et l'APHP.

prévalence plus importante des facteurs de comorbidité ou encore les conditions de logement (surpeuplement). Ces facteurs recourent parfois des facteurs de genre³.

A titre d'exemple, les personnes ayant dû poursuivre leur activité professionnelle en période de confinement étaient davantage exposées au risque de contamination⁴. Or plusieurs des professions concernées comptent une majorité de femmes, à commencer par le personnel soignant (ainsi, les femmes représentent près de 80% de la fonction publique hospitalière)⁵. Toutefois, parmi les personnels « clefs », figurent également des professions à prédominance masculine (manutention, livraison, ramassage des déchets, forces de l'ordre, transports publics...).

B - L'effet cumulatif des inégalités sociales et des origines

Comme l'a rappelé Nathalie Bajos⁶ lors de son audition, l'analyse des facteurs d'exposition au coronavirus dans une perspective d'intersectionnalité met en évidence l'articulation de facteurs socio-économiques avec des facteurs de genre, de classe sociale et d'origine.

Ainsi, les femmes issues de l'immigration hors-européenne ont un risque d'exposition plus élevé. Ce constat peut s'expliquer par leur présence plus importante dans les métiers « à risque » (comme les métiers de la propreté), mais également par une exposition plus grande à d'autres facteurs de risque comme le surpeuplement des logements.

A titre d'exemple, 40 % des personnes issues de l'immigration hors Europe vivent dans un logement surpeuplé, contre 14 % en moyenne générale⁷. Des études menées dans d'autres pays confirment ce constat⁸.

³ Nathalie Bajos, Josiane Warszawski, Ariane Pailhé, Emilie Counil, Florence Jusot, Alexis Spire, Claude Martin, Laurence Meyer, Antoine Sireyjol, Jeanna-Eve Franck, Nathalie Lydié, Les inégalités sociales au temps du COVID-19, in Questions de santé publique, Institut pour la recherche en santé publique, n°40, octobre 2020.

⁴ D'après Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak et Sylvie Rey, Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19. État des lieux et perspectives, DREES, juillet 2020 : « Les « travailleurs-clés » sont définis dans l'étude comme les personnes « à qui il est demandé de poursuivre leur activité professionnelle en période de confinement », à savoir les professionnels des services de santé, mais également les commerces alimentaires, les industries pharmaceutiques, les services informatiques, les forces de l'ordre, les pompiers, les conducteurs de transports publics, la poste, les activités de traitement des eaux, de ramassage des déchets, de nettoyage, de services funéraires, de livraison, ainsi que les activités liées à la distribution énergétique (électricité, pétrole, gaz) et les métiers de la construction ou du transport public. ».

⁵ D'après vie-publique.fr, 2019.

⁶ Audition de Mme Nathalie Bajos, 2020, op. cit.

⁷ DREES, 2020, op. cit.

⁸ Nicolas Martin, Covid et origines ethniques, un facteur aggravant ?, Radiographie du Coronavirus du 22 mai 2020, France Culture ; Michelle Bachelet, L'impact disproportionné de la Covid-19 sur les minorités raciales et ethniques doit être traité d'urgence, Onu Info, 2 juin 2020.

II - LES CONSEQUENCES SUR LA PRISE EN CHARGE ET LA CONTINUITÉ DES SOINS

A - Une baisse de l'activité médicale

Le confinement a eu un effet massif sur l'activité de santé. Sur les trois premières semaines du confinement, l'activité des médecins généralistes a chuté de 40 % et celle des spécialistes de 50 %, y compris pour des soins chroniques ou urgents. On a également observé une chute majeure des recours aux urgences pour des pathologies à risque vital ou avec des séquelles irréversibles comme les accidents vasculaires cérébraux⁹. Les différents territoires ont été exposés de manière inégale à ce phénomène, compte tenu de la disparité de l'offre de soin sur les territoires en phase de tension liée à la pandémie. Les territoires ultra-marins sont particulièrement concernés par cette disparité. Dans son étude de janvier 2020 « L'accès aux services publics dans les Outre-mer », le CESE faisait déjà le constat d'une inadaptation de l'offre de santé aux besoins de la population ultramarine et soulignait qu'à caractéristiques sociales comparables, le fait de résider en Outre-mer s'accompagne, surtout pour les femmes, d'une plus mauvaise santé déclarée¹⁰.

B - Un renoncement aux soins plus marqué chez les femmes

Hors période de pandémie, les femmes sont davantage concernées par le renoncement aux soins¹¹. Une étude de l'Odenore sur la non-réalisation de soin pendant le confinement¹² confirme que cette différence genrée s'est accentuée sur cette période : 64% des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin, contre 53% des hommes. Par ailleurs, cette étude identifie plusieurs raisons qui expliquent ce non-recours : des facteurs socio-économiques (baisse de revenu, perte d'emploi, famille monoparentale) ; la fermeture de nombreux cabinets et de structures de soins ; la peur d'une contamination et le souhait de ne pas surcharger les professionnels et professionnelles de la santé pendant cette période, etc. Pour les femmes en situation de précarité ou à la rue, le cumul des problèmes

⁹ DREES, 2020, op. cit.

¹⁰ Claire-Lise Dubost, En Outre-mer, une santé déclarée moins bonne qu'en Métropole, surtout pour les femmes, DREES, Etudes et résultats, avril 2018, cité dans l'étude du CESE, L'accès aux services publics dans les Outre-mer, janvier 2020 (Michel Chay et Sarah Mouhoussoune).

¹¹ Grégory Beltran, Revil Hélène, Daabek Najeh, Le renoncement aux soins : une affaire de genre ?, Soins, Vol 65 - N° 845, mai 2020, p. 30-32.

¹² Hélène Revil, Jean-Marie Blanchoz, Christine Olm, Sébastien Bailly, Renoncer à se soigner pendant le confinement, Odenore - CNAM, Décembre 2020.

suscités par le confinement a contribué à faire passer les questions de santé au second plan¹³.

La crise sanitaire a eu également pour effet un renoncement des soins importants de la part des étudiants et étudiantes confinés. Là aussi, les femmes ont été davantage concernées (10,6 % des étudiantes ont renoncé à une consultation contre 8,3 % des étudiants)¹⁴.

Comme la Cimade l'a rapporté¹⁵, les femmes migrantes ont été particulièrement touchées par le confinement en termes d'accès aux soins : soit par peur d'aller à l'hôpital, soit en raison de difficulté à se déplacer. Pendant le premier confinement, la fermeture des permanences d'accès aux soins de santé qui facilitent l'accès des personnes démunies au système hospitalier leur a été particulièrement préjudiciable.

Le non-recours aux soins a également concerné les soins pédiatriques, le plus souvent pris en charge par les mères, notamment en raison du manque de disponibilité des services dédiés¹⁶.

Préconisation 1 :

Pour le CESE, à l'instar du plan de relance économique, il est indispensable de mettre en place un plan de relance national de prévention et de retour aux soins, en portant une attention particulière aux femmes, notamment les femmes en situation de handicap, les femmes seules avec enfant (qui représentent 85% des familles monoparentales), les femmes migrantes et celles vivant à la rue. Une attention spécifique doit aussi porter sur le suivi des soins pédiatriques.

¹³ Audition de Mme Aurélie Mercier, coordinatrice du réseau des « Maisons des familles » au Secours Catholique et Mme Marie-Aleth Grard, Présidente d' ATD Quart Monde du 20 janvier 2021.

¹⁴ Observatoire national de la vie étudiante (OVE), la vie d'étudiant confiné, 21 juillet 2020.

¹⁵ Contribution écrite de la Cimade en réponse à la saisine du CESE, 20 janvier 2021.

¹⁶ Haut-Conseil de la Santé Publique, avis relatif à la santé des enfants, l'épidémie de Covid-19 et ses suites, 17 avril 2020.

III - UN ACCES AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS FRAGILISE PAR LA PANDEMIE

A - L'état des lieux avant la crise sanitaire : un accès au droit entravé par différents facteurs

Avant la crise sanitaire, l'étude du CESE intitulée « Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès » (rapporteuse : Mme Véronique Séhier, 2019) soulignait déjà l'existence d'un écart entre la loi et la pratique en matière de droits sexuels. Ces obstacles résultent de facteurs culturels (stigmatisation, désapprobation de l'avortement, par exemple), mais également de l'offre de soins (évolution de la carte hospitalière, baisse du nombre de gynécologues et d'établissements de santé pratiquant l'interruption volontaire de grossesse ou IVG)¹⁷.

B - L'impact de la crise sur l'accès aux droits sexuels et reproductifs

L'accès aux droits sexuels et reproductifs, notamment à la contraception et à l'avortement, est fragilisé par la crise. Les équipes médicales et les centres de planification ont été mis sous tension (du fait de personnels soignants touchés par la maladie, réquisitionnés ou ne disposant pas des équipements de protection nécessaires). En période de confinement, des services qui assuraient des IVG ont été réorientés vers la lutte contre le COVID. La limitation des déplacements a également compliqué la possibilité d'obtenir une consultation médicale dans les délais légaux. Il en a résulté une augmentation des retards de diagnostic et des demandes d'avortement hors-délai au moment du déconfinement.

Les statistiques du numéro vert national « Sexualités, Contraception, IVG » pendant le premier confinement traduisent ces tensions sur l'accès aux droits sexuels et reproductifs : les signalements de difficultés liées à l'IVG ou la contraception par les personnes appelantes ont augmenté de 320 % par rapport à la même période de 2019¹⁸.

¹⁷ CESE, Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès, rapporteure : Véronique Séhier, octobre 2019, p. 55.

¹⁸ Communiqué de presse du Planning Familial, Analyses des données Numéro Vert National « Sexualités; contraception, IVG » porté par Le Planning Familial du 16 mars au 11 mai 2020 : la santé sexuelle pendant le confinement, 11 mai 2020.

C - Des avancées en France, mais provisoires

En France, la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 a permis :

- l'extension du délai pour l'IVG médicamenteuse à domicile de 5 à 7 semaines de grossesse ;
- la possibilité de prescrire une IVG médicamenteuse par télé-médecine ;
- la possibilité de se procurer la pilule contraceptive, même si l'ordonnance n'a pas été renouvelée.

Le ministre de la santé a également ouvert la possibilité de pratiquer une interruption médicale de grossesse (IMG) en invoquant le motif de « détresse psychosociale » au-delà du délai légal de l'IVG (12 semaines de grossesse)¹⁹.

Une proposition de loi déposée par la députée Albane Gaillot est en cours de discussion au parlement. Ce texte prévoit notamment l'allongement du délai légal de l'IVG à 14 semaines de grossesse, la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer l'IVG instrumentale ainsi que la fin de la clause de conscience spécifique à l'IVG. Le CCNE, saisi par le gouvernement sur ces sujets, a établi qu'il n'y a pas d'objection éthique à cet allongement et rappelé qu'une amélioration générale de la prise en charge des femmes dans ce parcours de soin est nécessaire.

Préconisation 2 :

Pour le CESE, il convient de maintenir et de pérenniser l'ensemble des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en matière de droits sexuels et reproductifs (l'allongement des délais de l'IVG médicamenteuse, les possibilités d'obtention d'une pilule contraceptive sans ordonnance, etc.) au-delà de la période de crise.

Améliorer l'accès à ces droits passe également par des évolutions législatives concernant l'extension du délai de l'IVG et la suppression de la clause de conscience spécifique, pistes ouvertes dans notre étude « Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès » (rapporteuse : Mme Véronique Séhier, 2019).

Le CESE appelle également à garantir l'accessibilité et la disponibilité des services d'accueil, d'information et de soin dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, y compris en période de confinement.

¹⁹ Dans un courrier du 23 avril 2020 du ministre de la santé adressé à des associations et parlementaires l'ayant sollicité.

IV - UNE « PANDEMIE » DE SANTE MENTALE QUI AFFECTE DAVANTAGE LES FEMMES

Plusieurs enquêtes et articles ont alerté sur les conséquences très lourdes - actuelles et à venir - de la crise sanitaire et du confinement sur la santé psychique de la population²⁰. Le premier confinement a provoqué une augmentation des troubles anxieux du sommeil, d'addictions²¹, et une nette surconsommation de médicaments anxiolytiques²².

A - Une exposition accrue des femmes

Les femmes sont particulièrement exposées aux risques de santé mentale. Elles sont plus susceptibles de connaître de l'anxiété²³, des troubles du sommeil ou de concentration, du fait de la pandémie²⁴. Elles ont connu, pendant cette période, une plus grande dégradation de leur bien-être mental²⁵. Cette inégalité s'observe même dans les études relatives à l'influence du contexte pandémique sur les rêves²⁶.

Plusieurs de ces publications²⁷ établissent un lien entre cet impact psychologique accru sur les femmes et la plus grande charge domestique et de soin qui a reposé sur elles en période de confinement (cf. chapitre II) ainsi que l'insécurité socio-économique plus grande à laquelle elles sont confrontées (cf. chapitre III).

²⁰ DREES, 2020, op. cit.

²¹ D'après le suivi CoviPrev de santé mentale de la population française mené par l'agence Santé Publique France en partenariat avec l'institut de sondage BVA, portant sur un échantillon de 2000 personnes sondées en plusieurs vagues.

²² D'après les rapports Epi-phare, groupement d'intérêt scientifique spécialisé dans la pharmacologie-épidémiologie des produits de santé, créé par l'ANSM et l'assurance maladie.

²³ D'après l'enquête CoviPrev, bulletin épidémiologique de Santé Publique France du 7 mai 2020.

²⁴ D'après l'enquête COCLICO menée du 3 au 14 avril auprès de 3.200 adultes vivant en France métropolitaine, in DREES, 2020, op. cit.

²⁵ RMC Web, Marie Dupin, *Le moral des femmes au plus bas depuis cinq ans*, 10 décembre 2020.

²⁶ Tore Nielsen, *Quand le Covid-19 hante nos rêves*, Cerveau & psycho n°127, décembre 2020.

²⁷ Covid-19 spurs anxious, upsetting dreams, Women especially affected, studies show, communiqué de presse de l'American Psychological Association, 25 septembre 2020.

B - L'impact sur les risques psychosociaux liés au monde du travail et à la vie étudiante

Le monde du travail est tout autant concerné : le risque économique, l'isolement, le stress, l'évolution forcée de l'organisation du travail et de la vie en entreprise dans la crise sanitaire²⁸, en particulier en lien avec le télétravail (cf. chapitre II), constituent autant de facteurs de risques. Le nombre de salariés et salariées en arrêt maladie pour troubles psychologiques a fortement augmenté (9 % avant le premier confinement, 18 % après)²⁹. Une enquête, réalisée du 21 au 28 septembre 2020 par l'institut Ifop pour la fondation Jean Jaurès, révèle que comme 27 % des dirigeants et dirigeantes d'entreprise et 27 % des chômeurs et chômeuses, 25 % des commerçants et commerçantes, artisans et artisanes, ont eu l'intention réelle de se suicider en 2020, notamment depuis la fin du premier confinement³⁰.

Les familles professionnelles à prédominance de femmes se caractérisent par une surexposition aux risques psychosociaux. Lors du second confinement, 58 % des femmes salariées étaient en détresse psychologique³¹. Les femmes exerçant un métier du « care »³², en particulier, sont plus exposées aux risques psychosociaux à cause notamment d'un épuisement émotionnel important³³. Les femmes sont majoritaires dans plusieurs des professions particulièrement sollicitées pendant la crise, comme les infirmières (87 %), les aides-soignantes (90 %) ou les caissières (90 %). A titre d'exemple, selon une enquête menée en octobre par l'ordre national des infirmiers, la proportion d'infirmières et infirmiers en situation d'épuisement professionnel est de 57 % contre 33 % avant la crise³⁴.

Enfin, l'Observatoire de la Vie étudiante³⁵ a montré que les étudiantes connaissaient davantage de difficultés (36 % d'entre elles présentent les signes d'une détresse psychologique contre 25 % des étudiants). Les étudiants et étudiantes étrangers constituent une autre catégorie durement affectée (43 % contre 29 % chez les étudiantes et étudiants français).

²⁸ Frimousse Soufyane, Peretti Jean-Marie, « Les répercussions durables de la crise sur le management », Question(s) de management, 2020/2 (n° 28), p. 159-243.

²⁹ Baromètre annuel Absentéisme Maladie 2020, communiqué de presse de Malakoff Humanis, 16 novembre 2020.

³⁰ Sandra Biffot-Lacut, AFP, Chômage, dépression, suicide: les effets « dévastateurs » des confinements sur le monde du travail, *La Tribune*, 7 novembre 2020.

³¹ Pauline Achard, AFP, Télétravail: un salarié sur deux en «détresse psychologique», *Libération*, 17 décembre 2020.

³² Voir définition p. 32.

³³ Maud Charpentier, Les pénibilités invisibles des métiers occupés par les femmes, 50-50 Magazine, 7 Janvier 2021.

³⁴ Ordre national des infirmiers, COVID19 : L'Ordre National des Infirmiers alerte sur la situation des 700 000 infirmiers de France alors que l'épidémie s'accélère à nouveau, 11 octobre 2020.

³⁵ Observatoire national de la vie étudiante, La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire, situation financière, 2020.

C - Une nécessaire réponse collective

La pandémie de Covid-19, qui s'installe dans le temps long, fait donc craindre une véritable pandémie de santé mentale touchant plus particulièrement les femmes et les jeunes. Les effets seront durables et le processus de reconstruction sera long.

Notre système social et de santé doit s'adapter pour répondre à ce défi, notamment en direction des personnes les plus précaires. Cette situation rend d'autant plus indispensable l'amélioration du parcours de soins en psychiatrie, sujet sur lequel le CESE élabore actuellement un avis, mais aussi une réponse d'urgence dans un contexte de crise.

Préconisation 3 :

Le CESE invite à porter une attention particulière à l'accessibilité financière des soins de santé mentale au bénéfice des femmes jeunes et/ou en situation de précarité. Il préconise d'élargir le périmètre et d'étendre la reconnaissance des différentes atteintes de la santé mentale par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, dont les mutuelles. Celles-ci pourraient renforcer leurs dispositifs d'information et d'accompagnement.

V - LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN CONTEXTE DE CONFINEMENT

Chaque année, 220 000 femmes sont victimes de violences de la part de leur compagnon ou ex-compagnon. En 2020, 98 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon³⁶ (149 en 2019). Les confinements ont provoqué une explosion des violences intrafamiliales.

A - Une forte augmentation des signalements en période de confinement

Pendant le premier confinement, les interventions des forces de l'ordre à domicile dans la sphère familiale ont augmenté de 42 % par rapport à la même période en 2019³⁷. Pendant le second confinement, la plateforme « arretonslesviolences.gouv.fr » a enregistré une hausse des signalements de 60% contre 40% pendant le premier confinement³⁸.

³⁶ Selon le décompte du collectif Féminicides par compagnon ou ex-compagnon.

³⁷ Mission interministérielle pour la protection des femmes contre la violence et la lutte contre la traite des êtres humains, Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions, juillet 2020.

³⁸ Le Monde avec AFP, Violences conjugales : les signalements pendant le deuxième confinement ont

Le 3919, géré par la Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF), a enregistré 52 000 appels entrants en avril et mai 2020, soit plus que pendant l'année 2019 toute entière. L'association « En Avant Toute(s) », qui gère un « tchat » pour soutenir les victimes de violence afin de cibler les jeunes, a connu pour sa part une fréquentation multipliée par 10 entre mars et mai 2020³⁹.

Cette dynamique a concerné autant l'hexagone que les territoires ultramarins. En Guyane par exemple, d'après le procureur, les faits constatés en matière de violences faites aux femmes ont plus que doublé entre mars et mai 2020 par rapport à l'année précédente.

B - Une explosion des violences et une plus grande sensibilisation

La crise sanitaire a eu pour conséquence de renforcer les situations d'isolement et d'accentuer les situations de dépendance des victimes vis-à-vis de leurs agresseurs. D'après la Fédération Nationale Solidarités Femmes⁴⁰ et l'association « En Avant Toute(s) » auditionnées par la délégation⁴¹, la pandémie a servi dans bien des cas de prétexte et de déclencheur pour des violences accrues : séquestrations, menaces, contrôle renforcé de la part de la personne violente...⁴²

Dans le même temps, le contexte de confinement a compliqué la prise en charge des victimes. Les structures d'accompagnement et d'hébergement ont vu leurs difficultés financières et de fonctionnement accentuées par les impératifs sanitaires. Le dépôt de plainte a parfois été rendu plus difficile : si la mobilisation des forces de l'ordre a généralement été soulignée, dans certains cas, des femmes se sont vu conseiller par les services de police d'attendre la fin du confinement pour déposer leur plainte⁴³.

augmenté de 60%, 09 janvier 2021.

³⁹ Audition de Mme Françoise Brié, directrice de la Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF) en charge du numéro 3919 Violences Femmes Info, de Mme Ynaée Benaben, responsable des programmes et partenariats et fondatrice de l'association En avant toute(s), et Mme Julie Chrétiennot, chargée des financements et du reporting, 16 décembre 2020.

⁴⁰ Audition de Mme Françoise Brié, 2020, op. cit.

⁴¹ Audition de Mmes Ynaée Benaben et Julie Chrétiennot, 2020, op. cit.

⁴² Audition du 16 décembre 2020, op. cit.

⁴³ Laetitia Cherel, Violences faites aux femmes : que s'est-il vraiment passé pendant le confinement ?, France Inter, 15 mai 2020.

Dans un contexte particulièrement sombre, certaines dynamiques positives pourraient néanmoins émerger. L'augmentation des signalements pourrait refléter une meilleure visibilité des dispositifs d'assistance et le confinement a pu jouer le rôle de révélateur de violences préexistantes et pousser les victimes à chercher de l'aide⁴⁴. Certains acteurs et actrices de terrain évoquent également une plus grande prise de conscience collective sur ces violences, avec davantage de signalements de la part de voisins et de voisines⁴⁵.

Ces violences concernent également le monde du travail. Plusieurs signes montrent une augmentation des cas de violence et de harcèlement au travail pendant la pandémie de Covid-19⁴⁶. Des facteurs variés y contribuent, tels que les contraintes de l'organisation du travail dues à la pandémie (prise en compte des protocoles sanitaires, situations de sous-effectifs, rotations d'équipes ...). A ces violences, s'ajoutent celles subies par les femmes occupant des emplois exposés à des relations tendues avec le public⁴⁷, et la crainte accrue de perdre son emploi dans ce contexte économique dégradé⁴⁸.

La Conférence internationale du travail de l'OIT a adopté en juin 2019 une nouvelle convention mondiale pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Cette convention établit pour la première fois un droit unique et global pour chacun et chacune de travailler sans violence ni harcèlement. La France ne l'a pas ratifiée.

Préconisation 4 :

Le CESE appelle à « faire en sorte que chaque État, y compris la France, ratifie rapidement et transpose la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) en droit national clair et efficace », comme il l'a préconisé dans son avis « Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux » (Rapporteur : M. Philippe Saint-Aubin, 2019).

⁴⁴ Audition du 16 décembre 2020, op. cit.

⁴⁵ Laetitia Cherel, France Inter, 2020, op. cit.

⁴⁶ Manal Azzi, La lutte contre la violence et le harcèlement au travail est indispensable pour aller vers une « meilleure normalité », blog de l'Organisation internationale du travail, 24 juillet 2020.

⁴⁷ Voir en particulier le dossier en ligne que l'Inrs a consacré à ce sujet : <https://www.inrs.fr/risques/agressions-violences-externes/pandemie-agression-violence-salaries.html>

⁴⁸ Ibid.

C - Des violences plus visibles concernant les jeunes

Les jeunes femmes, plus souvent en situation de dépendance financière ou de logement que leurs aînées, sont également concernées par ces violences, comme l'a montré la forte sollicitation de la plateforme de l'association « En Avant Toute(s) » pendant le confinement. L'étude menée par cette association sur la base des témoignages recueillis montre que les jeunes femmes sont comme leurs aînées victimes de violences physiques, psychiques et sexuelles, mais également de cyber-violence.

De nombreux cas de violences homophobes à l'encontre de jeunes LGBTQI+ confinés avec leur famille ont par ailleurs été signalés, ces personnes étant, hors crise, particulièrement exposées aux violences intrafamiliales⁴⁹. Des dynamiques similaires ont été observées pour les violences contre les enfants, avec une hausse de 50% des admissions dans les hôpitaux français et de la gravité des cas⁵⁰.

D - Les mesures prises dans le contexte de crise

Plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics, en particulier la multiplication des dispositifs de signalement de violences, par exemple en pharmacie⁵¹, dans les centres commerciaux ou encore sur internet, via sms, à travers l'extension de la disponibilité du 3919... Des moyens supplémentaires ont été alloués (financement de 22 000 nuits d'hôtel pour faciliter les mises à l'abri et les éloignements, un million d'euros supplémentaire pour les associations de lutte contre les violences faites aux femmes). Les associations d'aide aux victimes se sont fortement mobilisées, avec des exemples concluants de travail en réseau avec les services de l'Etat dans certains territoires⁵².

Ces mesures restent néanmoins insuffisantes face au phénomène de fond de ces violences, qui a représenté « *l'essentiel des gardes à vue depuis le début du confinement* »⁵³. Par ailleurs, les faiblesses connues (notamment de la chaîne pénale) et mises en évidence lors du Grenelle, restent d'actualité.

⁴⁹ Défenseur des droits, Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés, Etudes&Résultats, avril 2020.

⁵⁰ Solène Cordier, Maltraitance des enfants : une étude démontre l'effet du confinement sur les violences physiques, Le Monde, 22 décembre 2020.

⁵¹ France Bleu, Violences conjugales : elle lance l'alerte dans une pharmacie du Finistère, il écope de deux ans de prison, 31 mars 2020.

⁵² Laetitia Cherel, France Inter, 2020, op. cit.

⁵³ D'après Le Monde, Violences conjugales : « Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour les agresseurs », Par Yann Bouchez et Zineb Dryef, 25 avril 2020.

Préconisation 5 :

Au-delà de l'indispensable mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues par le Grenelle des violences conjugales de 2019, le CESE préconise de développer, sur le modèle des expérimentations lancées pendant le confinement, des points d'accueil et d'écoute dans les lieux fréquentés régulièrement par le grand public.

De surcroît, l'exposition particulière des jeunes femmes et LGBTQI+ aux violences nécessite de prendre des mesures spécifiques. La prise de conscience que ces violences concernent également les plus jeunes doit permettre d'enrayer ces dynamiques de violence le plus tôt possible dans le parcours de vie des personnes concernées.

Préconisation 6 :

Le CESE appelle à agir contre les violences faites aux jeunes femmes et personnes LGBTQI+ par la formation des professionnels et professionnelles de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que les personnels des forces de l'ordre et de la justice à cette problématique ; en soutenant le développement de prises en charge adaptées aux publics les plus jeunes (« chats » en ligne, espaces informels...) ; en prenant en compte l'accessibilité de l'information pour les personnes à la rue ou migrantes.

En complément de l'enquête VIRAGE qui porte sur les personnes de plus de 20 ans, il convient de renforcer les connaissances statistiques sur les violences vécues par les jeunes femmes de moins de 20 ans et les mineures, le cas échéant à travers une enquête statistique spécifique.

Chapitre 2 L'articulation des temps de vie en période de crise sanitaire

Les effets de la crise se sont imprimés dans la sphère de l'intime, du temps quotidien, du rapport au travail. Ils ont exacerbé et rendu encore plus visibles les inégalités entre femmes et hommes qui traversent ces champs (2.1 et 2.2). La situation des personnes aidantes mérite un développement particulier (2.3).

I - DES INEGALITES DANS LES COUPLES QUI SE DEVELOPPENT

D'après la dernière enquête « Emploi du temps » de l'Insee disponible (2010), les femmes réalisent 72 % des tâches domestiques⁵⁴ et y consacrent toujours, en moyenne journalière, 1h48 de plus que les hommes. Cette « charge mentale » se définit, selon la sociologue Monique Haicault⁵⁵ par le fait de devoir penser simultanément à des choses appartenant à deux mondes séparés physiquement, le travail et le foyer, et selon la dessinatrice Emma, « *au travail d'organisation permanent, épuisant et invisible de devoir penser à tout* »⁵⁶. Elle vient s'ajouter à la « charge physiologique » évoquée par le docteur Martin Winckler lors de son audition⁵⁷, relative à l'ensemble des événements physiologiques dans la vie de toute femme (règles, grossesse, mais également, le cas échéant, syndromes prémenstruels, dépression post-partum, etc.). Cette charge physiologique est encore trop rarement prise en compte car peu enseignée, ignorée et/ou taboue.

D'après les premières enquêtes, le confinement a exacerbé les rôles sociaux de sexe traditionnels au sein des familles et leurs déséquilibres, au rebours de la dynamique de progrès des dernières décennies.

⁵⁴ Les femmes réalisent 72% des tâches domestiques. Insee, Enquête emploi du temps 2010. Cité dans la brochure Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Chiffres-clés, Edition 2018, Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁵⁵ Monique Haicault, « La Gestion ordinaire de la vie en deux », Sociologie du travail, vol. 26 « Travail des femmes et famille », no 3, juillet-septembre 1984.

⁵⁶ Emma, Fallait Demander, 9 mai 2017.

⁵⁷ Audition de M. Martin Winckler (Marc Zaffran), écrivain et médecin, du 27 janvier 2021.

A - Un déséquilibre persistant et amplifié des tâches domestiques et parentales

Un sondage mené en avril 2020 pour le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes⁵⁸, démontre que 58 % des femmes interrogées estiment passer plus de temps que leur conjoint à s'occuper des tâches domestiques en cette période de confinement, avec un déséquilibre davantage prononcé pour les couples avec enfant. Au cours de son audition, M. Jean-Daniel Lévy, auteur de cette étude⁵⁹, a noté sur ce sujet un écart entre l'opinion et les pratiques : les hommes interrogés sont majoritairement conscients de ce déséquilibre. La nécessité d'un rééquilibrage du partage des tâches rencontre un certain consensus et ne fait pas l'objet de débats contradictoires dans l'espace public. Pourtant, les comportements demeurent marqués par de profondes inégalités.

L'ONU a dressé un constat similaire⁶⁰ d'après une enquête menée dans 47 pays sur les impacts genrés de la pandémie. Femmes comme hommes ont pris en charge une part accrue de travail domestique personnel, mais pas dans les mêmes proportions : 60 % des femmes, contre 54 % des hommes, rapportent consacrer plus de temps à ces tâches depuis la pandémie. Ainsi, en France comme dans le reste du monde, le confinement a amplifié les inégalités existantes de répartition des tâches et augmenté « l'exposition » des femmes aux tâches domestiques.

B - Une prise en charge des enfants en confinement qui a principalement reposé sur les femmes

La fermeture des écoles lors du premier confinement a entraîné une forte augmentation des tâches prises en charge par les parents, qu'il s'agisse de la préparation des repas, de leurs activités ou du suivi scolaire des enfants. Cette situation a été source de grandes difficultés pour les familles. D'après l'enquête Camme (Conjoncture auprès des ménages) de l'Insee, plus d'un tiers des personnes ayant des enfants ont eu des difficultés pour assurer leur suivi scolaire, en particulier les plus modestes et les femmes, qui ont assuré une grande part de la prise en charge des enfants⁶¹.

⁵⁸ D'après une enquête Harris Interactive menée en avril 2020 pour le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁵⁹ Audition de M. Jean-Daniel Lévy, directeur du département politique/opinion de Harris Interactive, du 6 janvier 2021.

⁶⁰ UN Women, *Whose time to care? Unpaid care and domestic work during Covid-19*, novembre 2020.

⁶¹ Albouy Valérie, Legleye Stéphane, *Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle*, INSEE Focus n°197, juin 2020.

Ce dernier constat est corroboré par la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE), dont le numéro vert « Allo, parents en crise », mis en place pendant le premier confinement, a majoritairement été utilisé par des femmes et à 40 % par des responsables de familles monoparentales⁶². Au cours de leur audition, M. Wawrzyniak et Mme Para ont relaté l'explosion des problématiques et des troubles liés à la parentalité ainsi qu'à la cohabitation forcée et permanente entre parents et enfants. Du côté des enfants, ils ont relevé des comportements d'agitation, d'agressivité, des difficultés d'endormissement, le fait d'être en permanence « collés » aux parents... *Beaucoup de mères se sont senties désemparées, avec l'impression de ne pas être de « bonnes mères »*, écrasées face à la multiplicité des fonctions à exercer (mère, professeure, animatrice, amie).

C - Un risque de tension et de « burn-out » domestique

Malgré une évolution des mentalités et des ressentis, le confinement a accru les tensions au sein des couples liées à la répartition des tâches domestiques. Selon l'enquête Harris Interactive citée plus haut, cette dernière a constitué un sujet de discorde pour près d'un tiers des couples durant la période de confinement. Les sources de tension sont nettement plus fréquentes lorsqu'il y a un ou des enfants au sein du foyer (40 % des femmes et 43 % des hommes en couple avec enfants ont répondu que cela générerait des tensions contre 26 % des femmes et 22 % des hommes en couple sans enfants)⁶³.

Le confinement a également exposé les femmes à un risque de « burn-out », domestique. Cette « *charge mentale démultipliée* » fait courir le risque d'un « *épuisement silencieux des femmes* », selon la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes en avril 2020⁶⁴. Les familles monoparentales sont tout particulièrement exposées à ce risque d'épuisement⁶⁵, mais aussi au risque d'isolement, en milieu urbain et rural⁶⁶.

⁶² Audition de M. Michel Wawrzyniak, président de la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) et Mme Marion Para, Directrice de l'École des Parents et des Educateurs de l'Ardèche et sociologue du 6 janvier 2021.

⁶³ Audition de M. Jean-Daniel Lévy, 2021, op. cit.

⁶⁴ Entretien de Marlène Schiappa sur Le Point.fr, Propos recueillis par Géraldine Woessner, 15 avril 2020.

⁶⁵ Entretien avec Mme Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale, 14 janvier 2021.

⁶⁶ Audition de Mme Marion Para, 2021, op. cit.

II - L'ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

Dès le début des années 2000, des enquêtes ont mis en lumière les difficultés d'articulation entre le temps professionnel et le temps personnel⁶⁷. Beaucoup de femmes sont confrontées au phénomène de la double journée et tendent à adapter leur temps professionnel à leurs contraintes domestiques et familiales, au prix d'une intensification du travail⁶⁸.

A - Un creusement des inégalités professionnelles

Le déséquilibre des tâches domestiques en période de confinement a diminué la capacité d'investissement professionnel des femmes, avec le risque d'un impact négatif sur leur avancement de carrière.

A titre d'exemple, dans le secteur de la recherche, plusieurs revues scientifiques ont constaté une baisse du nombre de publications de femmes quand le nombre de celles des hommes augmentait⁶⁹. Les chercheuses (mais également ingénieures et techniciennes de la recherche) ont eu moins de temps que les hommes pour accomplir les tâches favorisant la visibilité de leurs travaux (rédaction d'articles, direction de recherches, participation à des visio ou audio-conférences, réponse à des appels d'offres), avec d'importantes répercussions à prévoir sur l'avancement de leur carrière⁷⁰.

B - Un arbitrage aux dépens du travail rémunéré ?

L'accroissement de la charge de travail domestique a conduit beaucoup de femmes à renoncer au travail rémunéré. D'après une enquête OpinionWay parue en décembre 2020, « 43 % des salariées françaises, contre 32 % des hommes, envisagent de travailler à temps partiel à l'avenir pour mieux assumer leurs responsabilités familiales »⁷¹. Même si ce n'est pas la seule raison, l'accroissement

⁶⁷ Enquête Familles et employeurs, Ariane Pailhé et Anne Solaz, INED et INSEE, en partenariat avec la DARES, la Poste et d'autres partenaires publics sur la période 2003-2004 : seules et seuls 20 % des salariées et salariés estimaient que l'articulation des temps « se déroule bien ».

⁶⁸ Voir notamment Cécile Guillaume, Sophie Pochic, La fabrication organisationnelle des dirigeants, un regard sur le plafond de verre, Travail genre et société, n° 17, avril 2007.

⁶⁹ Kitchener Caroline, Women academics seem to be submitting fewer papers during coronavirus. 'Never seen anything like it,' says one editor., The Lily, 24 avril 2020.

⁷⁰ CNRS, Interview d'Élisabeth Kohler, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, COVID-19 : la parité en recherche menacée ?, site du CNRS, 12 mai 2020.

⁷¹ Sofiane Zaizoun, Après deux confinements, 43 % des femmes salariées envisagent de passer à temps partiel, Le Figaro, 16 décembre 2020.

des tâches domestiques et familiales est l'une des principales motivations déclarées de ce souhait. ONU Femmes et la Banque mondiale ont alerté sur la désincitation des femmes à participer au marché du travail (cf. chapitre III).

L'étude Harris Interactive réalisée pendant le premier confinement met en évidence que les femmes ont été en proportion plus nombreuses à se déclarer en arrêt maladie (5 % contre 2 %) ou dans « une autre situation »⁷² (7 % contre 3 %). Or, en avril 2020, sur 3,2 millions d'arrêts de travail prescrits depuis le début du premier confinement, 2,3 millions l'ont été pour garde d'enfant, selon l'Assurance Maladie⁷³.

C - Des conditions de travail moins favorables aux femmes

1. Le télétravail

Pour ce qui concerne les femmes en télétravail (environ 28 % des actives ayant répondu à l'enquête Harris Interactive citée plus haut), leur vécu du télétravail a été moins positif que celui des hommes et fait ressortir les inégalités relevant de la sphère privée et du logement. Comme l'a rappelé Brigitte Grésy au cours de son audition⁷⁴, « *le fait de quitter le domicile pour travailler a été une libération pour les femmes* ». Or le télétravail, malgré des aspects positifs, a eu aussi cet effet de revenir sur certains des acquis de ces dernières années en matière d'égalité.

D'après une enquête menée en avril 2020 par la CFDT en partenariat avec l'institut de sondage Kantar, pendant le premier confinement, les femmes n'ont été que 19 % à considérer leurs conditions de télétravail comme « très bonnes » contre 33 % des hommes⁷⁵. Une enquête menée par l'Ugict-CGT en mai 2020⁷⁶ auprès de personnes salariées de tous secteurs mettait en évidence un différentiel comparable⁷⁷.

Comme l'a récemment souligné l'Organisation Internationale du Travail⁷⁸, le télétravail a entraîné une plus grande porosité entre vie familiale et vie professionnelle, avec des conséquences négatives sur le vécu du confinement par ces femmes et une plus grande exposition des femmes aux troubles de santé mentale, en particulier les femmes en couple avec enfants (cf. chapitre I). Enfin, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à disposer d'un « espace à soi » pour le télétravail et connaissent, de manière générale, des conditions de logement moins favorables (cf. chapitre III). Elles doivent plus souvent le partager avec les enfants ou d'autres membres du foyer, ce qui les rend d'autant plus exposées aux

⁷² Autre qu'en activité, en chômage partiel ou recherche d'emploi, en congé ou en arrêt maladie.

⁷³ Le Parisien, Coronavirus : plus de 3 millions d'arrêts de travail, 22 avril 2020.

⁷⁴ Audition de Mme Brigitte Grésy, présidente du HCE, 13 avril 2021.

⁷⁵ CFDT, Kantar, Les salariés français face à l'épidémie de COVID-19, 27 avril 2020.

⁷⁶ Ugict-CGT, Le monde du travail en confinement : une enquête inédite, mai 2020.

⁷⁷ Ugict-CGT, 2020, op. cit., voir notamment page 35 pour des résultats détaillés concernant les enseignants.

⁷⁸ OIT, Working from home: From invisibility to decent work, rapport, 13 janvier 2021.

demandes domestiques. D'après l'enquête Coconel, en moyenne, un quart des femmes disposent d'un lieu dédié pour le télétravail, contre 41 % des hommes. Cet écart est encore plus accentué pour les cadres (29 % contre 47 % des hommes cadres). D'après l'enquête UGICT-CGT précitée, 52 % des répondantes en télétravail ne disposaient pas d'un matériel et d'un équipement adaptés, contre 42 % des hommes interrogés.

Préconisation 7 :

Pour le CESE, il convient de porter une attention particulière à l'impact du télétravail sur les femmes, dans tous les lieux de travail. Toute décision sur les conditions de son organisation doit être précédée d'une analyse d'impact genrée.

2. Les emplois qui nécessitent une présence sur le lieu de travail

Les femmes qui occupent des emplois nécessitant une présence sur le lieu de travail ne sont pas pour autant épargnées par les problématiques d'articulation des temps de vie. D'une part, comme nous l'avons signalé au chapitre I, elles sont majoritaires dans beaucoup de professions-clefs mises en tension et fortement sollicitées pendant les pics de la crise ; d'autre part, elles sont tout autant impactées par les mesures telles que la fermeture des écoles. Beaucoup de femmes se trouvent ainsi prises en étau entre une intensification de leur charge de travail, d'une part, et des tâches familiales, d'autre part.

Les dispositifs de garde des enfants, que nous avons identifiés à plusieurs reprises comme un enjeu-clef d'articulation des temps personnels et professionnels des femmes⁷⁹, doivent être considérés comme un levier prioritaire pour lutter contre ces conséquences de la crise sanitaire.

Une étude de l'OFCE menée à l'issue du premier confinement⁸⁰ a évalué à 1,5 million le nombre de personnes en emploi, ayant des enfants, dans l'impossibilité de télétravailler et dépourvues de solutions de garde du fait de la fermeture des écoles et des modes de garde. Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées sont les professions intermédiaires, les ouvriers et ouvrières qualifiées et non qualifiées.

Préconisation 8 :

Notre assemblée préconise d'améliorer l'accès et la prise en charge financière de la garde d'enfants, notamment pour les femmes en emploi présentiel et les femmes seules avec enfant. L'octroi de la prestation du CMG (complément de libre choix du mode de garde), actuellement versé jusqu'aux 6 ans de l'enfant, doit être étendu aux enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.

⁷⁹ Par exemple, dans notre étude « Femmes et entrepreneuriat », Rapporteure: Mme Eva Escandon, 2020, p.75.

⁸⁰ Bruno Ducoudré, Pierre Madec, Évaluation au 1er mai 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur le marché du travail en France, OFCE Policy brief n°67, mai 2020.

III - LA SITUATION DES AIDANTES FAMILIALES

A - Une majorité de femmes, avec d'importantes répercussions sur leur vie personnelle, professionnelle et leur santé

La France compte 11 millions de personnes aidantes, dont 57 % de femmes⁸¹. Cette proportion s'accroît en raison de l'intensité de l'aide⁸². Comme l'a récemment rappelé le Laboratoire de l'Égalité⁸³, 54 % des femmes aidantes réduisent leur temps de travail, contre 29 % des hommes aidants. Selon une enquête de 2020, plus de 6 personnes aidantes sur 10 sont en situation de surmenage⁸⁴. Nombre d'entre elles se retrouvent seules à assurer la prise en charge : 20 % des aidantes déclarent ne pas pouvoir s'appuyer sur d'autres personnes en cas d'indisponibilité⁸⁵.

B - Un isolement accru en période de confinement

Le confinement a fortement éprouvé les personnes aidantes et renforcé leur isolement. Les capacités des structures d'accueil de jour ont été réduites, les services de soin sous tension et des interventions à domicile de professionnels ou professionnelles ont été suspendues. Près de la moitié des personnes aidantes ont été confrontées à des fermetures de structures d'accueil, des difficultés pour obtenir de l'aide extérieure ou ont dû renoncer à des soins de la personne aidée⁸⁶.

D'après une étude du Collectif Inter Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF), 52 % des personnes aidantes se sont retrouvées seules à accompagner leur proche pendant le confinement contre 33 % avant le confinement. La plupart d'entre elles ont

⁸¹ Baromètre des aidants - fondation April 2018.

⁸² D'après l'enquête Survey of Health, Ageing and Retirement (SHARE) 2010-2011, réalisée auprès des 50-65 ans aidant un parent ou une parente, le nombre de filles aidantes est à peine plus important que le nombre de fils aidants. En revanche, la proportion de femmes s'accroît avec l'intensité de l'aide : les femmes représentent 65 % des aidants et aidantes qui s'occupent d'un parent entre 1 et 2 heures par jour et 75 % des aidants et aidantes qui le font plus de 2 heures quotidiennes.

⁸³ Audencia, Laboratoire de l'Égalité, "65% des aidantes déclarent que leur rôle a des implications importantes sur leur vie professionnelle...", Le Saviez-vous ? #14, 2021.

⁸⁴ Ipsos, La situation des aidants en 2020 : enquête nationale Ipsos-Macif, septembre 2020.

⁸⁵ Enquête HSA (DREES, 2008) in Audencia, Laboratoire de l'égalité, 2021, op. cit.

⁸⁶ Enquête Ipsos-Macif Aidants et confinement, juillet 2020.

dû accroître leur aide, par exemple des soins de rééducation et des actes intimes pour plus de 50 % d'entre elles et eux⁸⁷.

Plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour le deuxième confinement, en particulier :

- le maintien d'activité des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants et pour adultes, ainsi que les accueils de jour et les plateformes de répit ;
- la mise en place de binômes médecin généraliste et psychologues dans les maisons de santé pluriprofessionnelles, avec prise en charge par l'assurance maladie⁸⁸.

Le « plan aidants » de 2019 contenait plusieurs axes d'action dont la mise en œuvre est particulièrement attendue dans le contexte actuel, en particulier ses priorités 1 (« rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien ») et 3 (« permettre aux aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle »).

⁸⁷ CIAAP, IRES, Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants, octobre 2020.

⁸⁸ Laureline Dubuy, La solitude des aidants de personnes malades psychiques, La Croix, 6 octobre 2020.

Chapitre 3 L'impact socioéconomique de la pandémie

« Si l'on devait brosser le portrait-robot d'un « nouveau pauvre », il s'agirait soit d'un étudiant, soit d'un travailleur précaire, soit d'un indépendant. Mais à coup sûr d'une femme. »⁸⁹

D'après Onu Femmes⁹⁰, l'augmentation prévue du taux de pauvreté des femmes à cause de la pandémie sera de 9 % alors qu'était attendue une baisse de 2,7 % sans la crise. Plusieurs indicateurs montrent que les femmes sont et seront particulièrement éprouvées par les conséquences socioéconomiques de la crise.

I - LA MISE EN VISIBILITE DE LA PRECARITE DES FEMMES

A - Les femmes davantage exposées à la précarité

Les femmes constituent la majorité des personnes en situation de précarité. En France, elles représentent 53 % des personnes pauvres, 57 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), 70 % des bénéficiaires des aides alimentaires⁹¹. Les femmes composent 55 % des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS), qui sont en moins bonne santé que la population générale. En 2016, elles percevaient un montant de retraite de droit direct inférieur de 38,8 % à la pension des hommes.

Leurs conditions d'emploi sont en moyenne moins favorables : elles représentent 70 % des travailleurs et travailleuses pauvres, occupent 82 % des temps partiels et 62 % des emplois non qualifiés⁹².

Certaines catégories de femmes sont plus exposées à la précarité :

- les femmes immigrées ou appartenant à des minorités ethniques, dont 34 % d'entre elles sont embauchées à temps partiel, le plus souvent pour une courte durée, contre 28 % des autres femmes⁹³ ;

⁸⁹ Alternatives économiques, Les « nouveaux pauvres » du Covid, Jean Saint-Marc, 15 décembre 2020.

⁹⁰ L'impact du Covid en chiffres, Onu Femmes, mai 2020.

⁹¹ Selon une étude réalisée par l'institut CAS en 2016 (+5 points par rapport à 2014).

⁹² La santé et l'accès aux soins, une urgence pour les femmes en situation de précarité, rapport du Haut Conseil à l'égalité, 2017.

⁹³ Odile Merckling, Femmes de l'immigration dans le travail précaire, L'Harmattan, 2011.

- les mères seules, dont le taux de pauvreté atteint 35 % contre 15 % de la population. Elles représentent 85 % des familles monoparentales, et plus de 90 % de ces dernières dans les Outre-mer. De plus, dans certains de ces territoires des Outre-mer, ces familles représentent près de 50 % des familles ;
- les femmes handicapées, dont l'organisation déjà compliquée par un environnement peu accessible et une culture sociale peu favorable, a été remise en cause par la crise⁹⁴ ;
- les personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution⁹⁵, du fait de l'arrêt de nombreuses activités de réinsertion, alors que la demande pour ces dispositifs augmente⁹⁶ ;
- les femmes migrantes ou les femmes étrangères victimes de violences.

B - L'impact de la crise sur les femmes en situation de pauvreté

Pour les femmes en situation de précarité économique, la crise sanitaire a posé des questions de subsistance alimentaire et d'insécurité souvent liées à leurs conditions d'hébergement, les plaçant dans des « logiques de survie au quotidien ». Lors de leur audition devant la délégation, les représentantes d'ATD Quart Monde et du Secours catholique ont souligné les multiples difficultés rencontrées⁹⁷ : la perte d'emplois en contrats précaires, saisonniers ou informels n'a pas donné lieu à l'ouverture de droits au chômage, des mères ont vu suspendre leurs droits de visite à leurs enfants placés, l'accès à l'hygiène a été rendu quasiment impossible pour les femmes sans abri à cause de la fermeture des restaurants et des parcs.

Quant aux femmes migrantes, nombre d'entre elles n'ont pas osé sortir en période de confinement, de crainte d'un contrôle de leur situation administrative. La fermeture des préfectures a fait obstacle à la délivrance ou au renouvellement de leur titre de séjour, y compris pour les bénéficiaires d'une ordonnance de protection. Des femmes engagées dans un parcours de sortie de prostitution n'ont pas pu justifier de leur insertion ou d'un projet professionnel alors qu'il s'agit d'un critère pour obtenir un titre de séjour⁹⁸.

⁹⁴ Contribution écrite de Femmes pour le dire, Femmes pour agir (FDFA), reçue le 25 janvier 2021.

⁹⁵ Dispositif prévu par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

⁹⁶ Mouvement du Nid, Sur le terrain la précarité s'aggrave, l'envie de sortir de la prostitution augmente, Prostitution et société n°206.

⁹⁷ Audition de Mmes Aurélie Mercier et Marie-Aleth Grard, 2021, op. cit.

⁹⁸ Contribution écrite de La Cimade, reçue le 20 janvier 2021 et Mouvement du Nid, op.cit.

Enfin, toutes les associations auditionnées ont souligné l'aggravation de la précarité menstruelle pour les femmes en situation de précarité, alors même qu'il s'agit de produits de première nécessité. Quant à la mise à disposition gratuite des protections hygiéniques pour les jeunes et les femmes en situation de précarité, des expérimentations sont menées depuis plusieurs années. Une enveloppe de 5 millions d'euros sur ce sujet a été annoncée dans le budget 2021 des ministères sociaux⁹⁹. Il conviendra de veiller à ce que cette enveloppe réponde à l'ambition de gratuité de ces protections pour toutes les femmes concernées par la précarité menstruelle.

Préconisation 9 :

Pour notre assemblée, il est urgent de garantir l'accès des femmes en situation de grande précarité aux besoins et soins élémentaires, notamment par l'accès garanti aux sanisettes. Notre assemblée préconise aussi la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites et de qualité pour ces femmes, ainsi que pour toutes les jeunes sur les lieux d'études, dès le collège.

C - L'impact du mal-logement

Les situations de précarité s'illustrent également au travers des conditions de logement (elles-mêmes corrélées au risque de contracter le Covid-19, comme nous l'avons noté au chapitre I). Or, les femmes connaissent en moyenne des conditions de logement moins bonnes que celles des hommes. Elles vivent plus souvent dans des logements plus petits avec des enfants à charge. Comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, elles sont moins nombreuses que les hommes à disposer d'une pièce dédiée, pour celles qui sont en situation de télétravail. Ainsi que l'a souligné Mme Lambert¹⁰⁰ lors de son audition, elles sont souvent locataires et 27 % d'entre elles ont déclaré avoir rencontré pendant le confinement des difficultés à payer leur loyer alors qu'elles n'en avaient pas avant le confinement. Alors qu'une vague d'expulsions est redoutée à partir de 2021, le dépôt de garantie à verser à l'entrée dans un logement, équivalant à 1 ou 2 mois de loyer hors charges et prévu par la loi que l'on soit en logement privé ou social, constitue pour les personnes précaires un véritable étranglement¹⁰¹.

Préconisation 10 :

Afin de faciliter l'accès des femmes en situation de précarité au logement, le CESE préconise de créer un fonds mutualisé national de garantie locative pour les plus vulnérables, visant à prendre en charge le dépôt de garantie et le cautionnement locatif.

⁹⁹ Communiqué de presse du ministre des Solidarités et de la Santé et de la ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 5 millions d'euros pour la précarité menstruelle en 2021.

¹⁰⁰ Audition de Mme Anne Lambert, chargée de recherche à l'INED, du 2 décembre 2020.

¹⁰¹ Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France 2021, rapport annuel n°26.

II - LA SITUATION DES « METIERS DU FRONT » A PREDOMINANCE DE FEMMES : L'EXEMPLE DES METIERS DE SERVICE A DOMICILE

Les femmes sont très présentes dans plusieurs métiers qui ont été fortement sollicités sur le terrain par la crise : elles représentent environ 90 % du personnel infirmier, des aides-soignantes (en particulier dans les EHPAD), des caissières ou du secteur des services à domicile et les trois quarts des agentes et agents d'entretien¹⁰². La crise a mis en lumière le contraste entre l'utilité sociale de ces métiers et leur faible valorisation. Le fait que ces femmes aient été très applaudies lors du premier confinement n'a pas fait évoluer cette situation.

A - Des métiers peu valorisés, quasiment exclusivement occupés par des femmes

Les métiers de service d'aide à domicile sont exercés par une proportion importante de femmes, en reprise d'activité ou en reconversion et dont l'ancienneté dans le métier est faible. Elles sont en moyenne peu qualifiées : environ 43 % d'entre elles n'ont aucun diplôme (CAP ou brevet de collège)¹⁰³. Selon l'enquête emploi Insee en 2019, 46,9 % des aides à domicile ont un CDD et 83,5 % d'entre elles sont en temps partiels.

Les femmes étrangères ou issues de l'immigration sont particulièrement présentes dans ce secteur d'activité, en particulier « *les femmes d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Afrique* »¹⁰⁴.

Cette prédominance des femmes illustre le glissement dans la sphère de l'emploi d'une répartition des rôles issue de la sphère privée. Elle résulte également de stéréotypes conduisant à attribuer un caractère intrinsèquement « féminin » aux compétences liées à ces métiers. De même, la prédominance des femmes étrangères et issues de l'immigration dans ces métiers, reflète « *l'assignation de tâches à des femmes qui appartiennent à des groupes ethnoculturels dominés* »¹⁰⁵. Cette « naturalisation » des compétences entraîne leur sous-valorisation, la précarité de ces métiers et leur sous-rémunération.

¹⁰² Dares analyse, Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi ?, août 2018. D'après Insee 2011, cette proportion monte à plus de 97% pour les seules professions d'aides à domicile, aides au ménage et assistantes maternelles.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Sandra Laugier et Najat Vallaud-Belkacem, La société des vulnérables : leçons féministes d'une crise, Gallimard, 2020.

¹⁰⁵ Odile Merckling, Femmes de l'immigration dans le travail précaire, L'Harmattan, 2011, p.57.

B - Une nécessaire revalorisation des métiers du lien, du soin et de l'accompagnement

Ces métiers, dits du « care » (services à la personne, métiers du lien social, du soin, de l'accompagnement, etc.), constituent des trappes à précarité pour les femmes qui les occupent pour plusieurs raisons :

- Leur pénibilité (notamment l'usure liée à l'intensité du rythme de travail, le stress lié à la gestion des plannings et des temps d'intervention, l'insécurité...) qui se traduit par une exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles très supérieure à la moyenne¹⁰⁶;
- Des temps de travail fractionnés, en particulier du fait des variations hebdomadaires des plannings, de la prévalence du temps partiel ;
- Des parcours de carrière discontinus, avec peu de progression professionnelle ;
- Des contrats souvent précaires, notamment des CDD ;
- Des rémunérations particulièrement faibles (en moyenne de 893 euros de salaire net mensuel¹⁰⁷) ;
- Des situations de multi-emploi : plus de 25% des aides à domicile et près de 60% des salariées des particuliers employeurs sont confrontées à une pluralité d'employeurs et d'employeuses.

Préconisation 11 :

Pour notre assemblée, il est urgent de revaloriser les métiers du « care » et d'engager un travail sur la classification de ces emplois, comme le HCE l'a demandé (*), sur la base du principe de « salaire égal à travail de valeur égale ». A cette fin, dans son avis sur « Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien » (rapporteuse: Mme Nathalie Canieux, 2020), le CESE a recommandé de réunir une conférence salariale afin de procéder à une appréciation des niveaux et de l'évolution des rémunérations dans les différentes conventions collectives. Il a également demandé la réalisation d'une étude sur les convergences et les divergences intersectorielles dans la reconnaissance des compétences et des qualifications.

(*) « Le HCE recommande aux employeurs publics et aux partenaires sociaux, au niveau des branches, ou des entreprises, de revaloriser, sans délai, les grilles d'évaluation et les systèmes de classification des emplois majoritairement occupés par des femmes, dans les secteurs du soin, de l'enseignement et du lien social ».

¹⁰⁶ En 2017 : 51,9 accidents du travail pour 1000 personnes salariées dans le secteur de l'aide et des soins à la personne contre 33,5 dans les autres secteurs, in Assurance maladie, *Risques professionnels dans le secteur de l'aide et des soins à la personne : chiffres clés*, Ameli.fr, 29 décembre 2020.

¹⁰⁷ D'après l'enquête emploi Insee, audition de Mmes Cristelle Avril, maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales, et Clémence Ledoux, politiste et sociologue de l'action publique à l'Université de Nantes, Section du travail et de l'emploi, 2 septembre 2020.

III - LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES DE LA CRISE SUR LES FEMMES

A - L'impact des confinements sur les revenus

D'après l'Insee, le premier confinement (du 17 mars au 11 mai) a entraîné l'appauvrissement d'un quart des ménages. De manière générale, d'après la DREES, les femmes sont plus affectées que les hommes par les conséquences économiques et matérielles de la pandémie¹⁰⁸. Si la proportion de femmes et d'hommes dont la situation financière s'est dégradée apparaît du même ordre de grandeur (28,3 % pour les femmes, 29,4 % pour les hommes)¹⁰⁹, les femmes partent d'une situation financière moins favorable en termes de revenu (28,7% d'écart de rémunération dans le secteur privé¹¹⁰) et de capital.

B - L'impact des confinements sur l'emploi des femmes

D'après l'étude Coconel de l'Ined, les femmes ont plus souvent perdu ou arrêté leur emploi que les hommes à la suite du premier confinement : parmi celles qui étaient en emploi au 1^{er} mars 2020, deux sur trois seulement continuent de travailler deux mois plus tard, contre trois hommes sur quatre.

Ce phénomène s'observe dans d'autres pays européens. En Italie, le taux d'emploi des femmes a régressé de 1,9 % contre 1,1 % pour les hommes, attestant l'idée que la crise a d'abord affecté les franges les plus vulnérables du marché du travail, dont les femmes et les jeunes¹¹¹. La pression liée à l'augmentation des tâches domestiques a pu contribuer au retrait de nombreuses femmes de la population active (cf. chapitre II).

C - La situation des entrepreneures

Les femmes entrepreneures, qui recouvrent une diversité de situation (dirigeante de PME ou TPE, artisane, agricultrice, fondatrice de start-up, créatrice de microentreprise d'aide à la personne ou encore profession libérale...), sont particulièrement exposées aux effets de la crise. Comme le CESE le relevait dans son étude « Femmes et entrepreneuriat »¹¹², elles sont en proportion davantage présentes dans les catégories d'entreprises les plus fragiles, notamment les TPE.

¹⁰⁸ Lambert et al., 2020, in DREES, 2020, op. cit.

¹⁰⁹ Bajos et al. 2020, op. cit.

¹¹⁰ Insee, 2020.

¹¹¹ Le Figaro, AFP, Italie : impact négatif du Covid-19 sur la natalité et le travail des femmes, 25 novembre 2020.

¹¹² CESE, étude « Femmes et entrepreneuriat », Rapporteuse: Mme Eva Escandon, octobre 2020.

Leur situation financière en moyenne moins bonne (montants initiaux investis plus faibles, moindre patrimoine personnel, moindre accès aux financements externes), est un handicap pour résister à la crise.

Ainsi, selon une étude de « Bouge ta boîte » menée en avril 2020 auprès de 500 dirigeantes, 54 % d'entre elles considéraient, au bout d'un mois de confinement seulement, que leur entreprise risquait le dépôt de bilan. Une proportion très importante de ces entrepreneures déclaraient n'avoir pas pu maintenir leur activité (30 % des entrepreneures en couple ou seules et jusqu'à 43 % pour les entrepreneures « mamans solos »). Ces données font craindre un recul sans précédent de l'entrepreneuriat des femmes, d'autant plus que les entrepreneures et entrepreneurs n'ont pas pu bénéficier du chômage partiel et que celles et ceux à la tête d'une entreprise récemment créée n'ont pu bénéficier du Fonds de solidarité faute de chiffre d'affaires antérieur de référence.

D - Les effets à moyen et long termes de la crise sur l'emploi des femmes

La crise de 2008 avait affecté avant tout des secteurs à forte prédominance d'hommes : l'industrie, le bâtiment, plutôt que les services¹¹³. S'il est encore « *trop tôt pour tirer un constat clair sur la dimension sexuée des emplois qui seront à terme détruits* »¹¹⁴, beaucoup des secteurs économiques les plus affectés par la crise actuelle sont des secteurs où la présence des femmes est majoritaire : commerce, hôtellerie, restauration, métiers de service,...

Les mesures de chômage partiel ont pour le moment atténué les effets de la crise, mais un décrochage de l'emploi des femmes est à craindre dans les mois qui viennent¹¹⁵, ainsi qu'une régression de l'emploi féminin dont la part dans la population active était en augmentation tendancielle au cours des dernières décennies. Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la commission égalité femmes-hommes du Conseil Supérieur de l'ESS a notamment alerté et appelé à « accompagner le maintien des emplois dans les plus petites structures de l'ESS, où les femmes occupent les postes les plus précaires et fragiles »¹¹⁶.

¹¹³ Charrel Marie, Le confinement risque de creuser les inégalités hommes-femmes, Le Monde, 9 novembre 2020 : en zone euro, le chômage des hommes avait ainsi progressé de 3,4 points entre 2007 et 2010, contre 1,8 pour les femmes.

¹¹⁴ Hélène Périvier, OFCE, in Le Monde, 9 novembre 2020, op. cit.

¹¹⁵ Journal des femmes, Femmes confinées, femmes « surchargées » : la crise creuse les inégalités de genre, 29 novembre 2020.

¹¹⁶ Conseil supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, commission Égalité Femmes Hommes, Contribution à une analyse genrée des impacts de la crise sanitaire dans l'ESS et préconisations de pistes d'action dans le cadre d'une sortie de crise, 10 novembre 2020.

De surcroît, la crise affecte les progrès enregistrés en matière d'égalité salariale, alors même que la loi « Pénicaud » de 2018 a renforcé les obligations en la matière. De nombreuses entreprises ont déjà ajourné, ou envisagent de le faire, leur plan de rattrapage salarial destiné à combler les écarts entre femmes et hommes, sujet jugé moins prioritaire en temps de crise.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹¹⁷ et la Banque mondiale¹¹⁸ ont alerté sur le fait que les mesures de crise avaient fait perdre leur emploi aux femmes travaillant dans le secteur économique informel, accru la part des femmes dans le travail non rémunéré (les tâches domestiques et familiales), les avaient incitées à quitter leur emploi, et fait baisser leur part dans la population active.

Si cette situation est partiellement réversible, les conséquences négatives peuvent être durables, annulant des décennies de progrès construits en faveur de l'autonomisation économique des femmes¹¹⁹.

Du fait du phénomène de « polarisation sectorielle », les femmes sont concentrées dans un nombre limité de secteurs d'activité, vulnérables aux effets de la crise : la moitié d'entre elles se concentre dans 12 familles professionnelles sur 87, en particulier les métiers de service à la personne, l'enseignement, les personnels d'entretien, les professions paramédicales¹²⁰. Un des enjeux des prochaines années sera d'assurer leur reconversion dans des métiers d'avenir et dans lesquels elles sont aujourd'hui trop peu présentes, tels les métiers à dominante technologique, technique ou manuelle.

Préconisation 12 :

Le CESE préconise qu'un effort de formation et de reconversion soit spécifiquement mené en direction des femmes, en particulier vers les métiers d'avenir en lien avec le numérique et la transition écologique.

Il appelle en particulier à la mise en conditionnalité du financement public des écoles de l'enseignement supérieur à des actions en termes de diversité de genre et visant à la parité des effectifs, notamment dans les filières d'entrepreneuriat (étude « Femmes et entrepreneuriat », rapporteure : Mme Eva Escandon, 2020).

¹¹⁷ Eurofound, Living, working and COVID-19, COVID-19 series, Publications Office of the European Union, 2020.

¹¹⁸ Caren Grown et Carolina Sánchez-Páramo, Billet de blog, Banque mondiale, Le coronavirus n'est pas aveugle au genre, et nous ne devrions pas l'être, blog, 12 avril 2020.

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ CESE, étude « Femmes et entrepreneuriat », Rapporteure: Mme Eva Escandon, octobre 2020.

IV - LA MISE EN VISIBILITE DE LA PRECARITE DES JEUNES, NOTAMMENT ETUDIANTES ET ETUDIANTS

Le dernier rapport sur la pauvreté en France de l'observatoire des inégalités¹²¹ souligne que le taux de pauvreté des 18-29 ans est passé de 8 % à près de 13 % entre 2002 et 2018. Alors qu'une personne pauvre sur deux a moins de 30 ans, « *les jeunes vont subir l'essentiel des conséquences économiques* »¹²² de la crise sanitaire.

Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. En période hors crise, leur insertion professionnelle est déjà plus difficile que celle des hommes : 30 % des femmes sont embauchées à temps partiel en sortie d'étude contre 18 % des hommes (respectivement 48 % et 25 % pour les personnes sans diplômes)¹²³. En juillet, les jeunes femmes de 18 à 34 ans étaient plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur emploi en Europe (11 %, contre 9 % des hommes du même âge).

La crise a aggravé les fragilités économiques et psychologiques rencontrées par les étudiants et notamment les étudiantes : elles sont 40 % à être boursières, contre 34 % d'étudiants et il y a 40 % de femmes et 31 % d'hommes parmi les étudiants qui ont arrêté leur activité rémunérée pendant le premier confinement.

La fermeture des universités représente en outre un facteur d'isolement et complique la détection de situations de violences subies ou de problèmes de santé mentale.

Différents appels et mobilisations ont été lancés en soutien aux étudiants et étudiantes. Par exemple, l'association Nightline a lancé l'opération #SoutienEtudiant¹²⁴, pour les aider à prendre soin de leur santé mentale, une initiative soutenue par le CESE qui a rencontré l'association dans le cadre de la déclaration « Jeunes, le devoir d'avenir » portée par Bertrand Coly, vice-président, et Patrick Bernasconi, Président du CESE¹²⁵.

La crise met plus que jamais en évidence la nécessité de disposer de protections pour les plus jeunes, aujourd'hui à la fois fortement exposés et mal protégés par notre système de protection sociale.

¹²¹ Rapport sur la pauvreté en France, deuxième édition 2020-2021, Observatoire des inégalités, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, éditions de l'Observatoire des inégalités, novembre 2020.

¹²² Ibid.

¹²³ Cereq enquêtes n°1, Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2013, résultats de l'enquête 2016, 2017.

¹²⁴ <https://www.soutien-etudiant.info/>

¹²⁵ <https://twitter.com/lecese/status/1351217272753446919?s=20>

Préconisation 13 :

Pour notre assemblée, « l'accès aux minimas sociaux doit être étendu pour les moins de 25 ans » (résolution « Construire demain », juin 2020).

Concernant les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents, le CESE rappelle sa préconisation d'attribuer un Revenu Minimum Social Garanti qui se substituerait le cas échéant à l'allocation de la Garantie jeunes pour les jeunes dès 18 ans. Cette attribution serait assortie d'un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi contractualisé avec les services de l'emploi (avis « Revenu Minimum Social Garanti », rapporteures : Mmes Marie-Aleth Gard et Martine Vignau, 2017, avis « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », rapporteure : Mme Marie-Hélène Boidin Dubrulle, rapporteur : M. Stéphane Junique, 2019).

Dans le contexte de la crise sanitaire, dans sa déclaration « Jeunes, le devoir d'avenir » (rapporteur : M. Bertrand Coly, décembre 2020), le Bureau a alerté sur la nécessité d'ouvrir l'accès aux minima sociaux, sous condition de ressources et quelles qu'en soient les modalités (mise en œuvre d'un revenu minimum social garanti, ouverture du revenu de solidarité active ou encore généralisation d'une Garantie jeune transformée en un droit), à toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans.

Chapitre 4 La prise en compte de la parité dans la gouvernance de la crise

La prise en compte par les pouvoirs publics des effets de la crise sur les femmes et les hommes est un impératif. Le débat public autour des décisions sanitaires envisagées ne prend pas suffisamment en compte leurs conséquences sur les femmes. Elles sont pourtant en première ligne pour les assumer, à l'instar de la fermeture des écoles ou de la prolongation des vacances scolaires.

Cette prise en compte implique de disposer de données genrées pour guider l'action publique (4.1), mais aussi de mieux intégrer les femmes - et les personnes concernées - dans les instances chargées d'appuyer les pouvoirs publics dans leur gestion de crise (4.2). Pour ce qui est des réponses à apporter, l'égalité entre femmes et hommes doit être placée au cœur du plan de relance (4.3) et le travail de fond pour faire évoluer nos stéréotypes et représentations collectives ne doit pas passer au second rang de nos priorités en période de crise (4.4).

I - GENERALISER LE RECOURS AUX DONNEES GENREES

Comme l'a souligné la Banque Mondiale, « *Parce que le virus n'est pas aveugle au genre, la réponse ne devrait pas l'être non plus.* » La Banque mondiale comme l'ONU Femmes ont souligné la nécessité de disposer d'indicateurs genrés pour le pilotage des politiques de gestion et de sortie de crise, afin de prendre correctement en compte les inégalités entre femmes et hommes. Sur le plan sanitaire, le HCE comme la Haute Autorité de Santé ont récemment insisté sur la nécessité d'inclure la dimension du genre dans la conception des politiques publiques de santé¹²⁶. Il s'agit d'un enjeu transversal à toutes les politiques publiques, qu'elles relèvent des domaines sanitaire, économique ou social. Pour ce qui concerne l'Economie Sociale et Solidaire, la commission Égalité Femmes Hommes du Conseil supérieur de l'ESS a ainsi préconisé de « *produire systématiquement des indicateurs genrés dans toute mesure d'impact de la crise sur les destructions d'emploi, l'accès aux dispositifs de financement ou les mesures organisationnelles spécifiques mises en place dans l'ESS* »¹²⁷.

¹²⁶ Haute Autorité de Santé, Sexe, genre et santé, Rapport d'analyse prospective, 2020.

¹²⁷ Conseil supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, commission Égalité Femmes Hommes, 2020, op. cit.

Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle avait jusqu'en 2019 pour mission de recueillir des données et d'établir des diagnostics genrés sur l'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes. Dans le cadre de son intégration au HCE, aucun travail n'a été lancé et il conviendra de veiller à ce que cette mission puisse se poursuivre avec les moyens nécessaires, d'autant que l'égalité entre femmes et hommes est la grande cause du quinquennat.

La production et l'usage des données et de recherches axées sur le genre pour le suivi des effets de la crise sanitaire doivent être généralisés, qu'il s'agisse des impacts sanitaires à proprement parler, mais également des conséquences psychologiques, de l'évolution de la demande de travail domestique et non rémunéré, des pertes d'emplois et de revenu, ou encore de l'évolution de l'organisation du travail.

Or, comme notre assemblée a pu le constater au cours de l'élaboration de ce présent avis, le recours aux données genrées n'est pas encore la norme et de nombreuses enquêtes sont menées sans tenir compte de cet aspect.

Préconisation 14 :

Pour le CESE, il est indispensable de généraliser le recours aux données et aux outils d'aide à la décision genrée. Il recommande la mise en place d'un observatoire développant une vision nationale et par territoire de l'impact de la crise avec des données genrées : pertes d'emploi, revenus, accès à la formation, reconversions professionnelles... Afin de remplir cette mission, cet observatoire placé auprès du Premier ministre pourrait notamment s'appuyer sur l'Insee, l'OFCE et le HCE.

II - INSTAURER LA PARITE DANS LES INSTANCES D'AIDE A LA DECISION ET DANS LES MEDIAS

La visibilité des femmes sur le terrain durant la crise sanitaire a offert un contraste saisissant avec leur effacement dans les médias et les instances de gestion de la crise.

A - Un manque flagrant de parité dans la gouvernance des instances de décision

En France, les instances de décision mises en œuvre au début de la crise sanitaire sont loin d'être paritaires : selon les chiffres du HCE¹²⁸, on compte 27 % de femmes dans le conseil scientifique COVID-19, et 35 % dans la mission d'information sur la gestion et les conséquences de l'épidémie de COVID-19. Seule la présidence du Ségur de la santé a été confiée à une femme, Nicole Notat.

A contrario, la bonne gouvernance de la crise (lors de la première vague) dans des pays dirigés par des femmes a été remarquée¹²⁹ et mise en regard avec la situation française. Comme l'analysait Hélène Périvier en soulignant la nécessité d'éviter l'écueil essentialiste¹³⁰, « *la présence de femmes n'est peut-être que le révélateur de sociétés plus à même de gérer des crises comme celle que l'on traverse.* »

B - L'absence des femmes dans les médias en temps de crise

Le rapport sur la place des femmes dans les médias en période de crise, présenté par la députée Céline Calvez en septembre 2020, constatait que les journaux consacrent une place prédominante aux personnalités hommes dans leurs contenus (83,4 % des personnes apparaissant à la une sont des hommes et ceux-ci signent 74,4 % des tribunes) et que la parité n'est pas non plus atteinte dans les entreprises médiatiques.

Comme le HCE l'a souligné¹³¹, le traitement médiatique de la crise sanitaire a exacerbé cette inégalité et les biais de sexisme déjà présents. Ceux-ci se sont traduits par l'omniprésence de personnalités et experts masculins sur les plateaux d'information ou de débat et en unes de la presse écrite. Le HCE relève également l'utilisation d'un champ lexical renvoyant aux thématiques de la virilité et de la guerre.

¹²⁸ HCE, L'éga-conditionnalité comme moteur de sortie de crise, communiqué, 11 juin 2020.

¹²⁹ En particulier par une analyse remarquable dans le magazine Forbes : Avivah Wittenberg-Cox, « What Do Countries With The Best Coronavirus Responses Have In Common? Women Leaders », 3 avril 2020.

¹³⁰ Aude Lorriaux, « Coronavirus : Les femmes d'Etat gèrent-elles mieux la crise sanitaire que leurs homologues masculins, comme l'affirme un article de « Forbes » ? Pas si sûr », 20 minutes, 18 avril 2020.

¹³¹ HCE, Les médias en temps de crise : un prisme déformant de la place et du rôle des femmes dans le monde, communiqué du 6 mai 2020.

Préconisation 15 :

Le CESE appelle à rendre la parité obligatoire dans tous les organes de gouvernance et de gestion de la crise.

Concernant les prises de parole en public et dans les médias dans le cadre de la gestion de crise, il recommande de mettre en place des mesures favorisant la parité, à l'image de celle préconisées par la députée Céline Calvez dans son rapport « *Place des femmes dans les médias en temps de crise* » (septembre 2020) consistant à renforcer les contrôles du CSA sur la présence des femmes dans les périodes spécifiques de crise ou d'urgence.

Il recommande enfin d'intégrer dans les instances d'aide à la décision les acteurs et actrices de la solidarité appliquée de terrain, ainsi que les personnes concernées (par exemple dans le domaine du handicap ou des métiers du « care »).

III - CONSTRUIRE UN PLAN DE RELANCE SOUS LE PRISME DU GENRE

Comme nous l'avions déjà relevé dans notre étude « Femmes et entrepreneuriat », l'égalité entre femmes et hommes est absente des mesures du plan de relance annoncé le 3 septembre 2020. Il y a un décalage flagrant avec la réalité des effets de la crise qui sont, eux, genrés.

L'absence de la « première cause du quinquennat » du cœur de l'action publique de crise n'est pas seulement regrettable sur les plans sanitaire, économique et social. C'est aussi un enjeu symbolique : les symboles ont toute leur importance pour faire progresser les représentations collectives, qui jouent un rôle clef dans la perpétuation des inégalités de genre. En période de crise, le conflit des priorités conduit à rétrograder l'égalité entre femmes et hommes au second rang, au sein des entreprises comme pour les pouvoirs publics, alors même qu'elle est mise à mal par la crise. Ceci entraîne un effet procyclique qu'il est indispensable de contrer.

Dans plusieurs de ses travaux¹³², le CESE recommande de recourir au principe d'éga-conditionnalité. Celui-ci consiste à « *conditionner l'attribution des fonds publics, mais aussi l'attribution des autorisations administratives au respect de règles paritaires ou d'actions pour l'égalité et la mixité entre les femmes et les hommes* »¹³³.

¹³² Notamment l'étude « Femmes et entrepreneuriat », Rapporteuse : Mme Eva Escandon, 2020 et la résolution « Agir pour un espace public égalitaire », Rapporteuse: Lilâ Le Bas, 2020.

¹³³ Audition de Mme Brigitte Grésy, 2021, op. cit.

Il s'agit, en fonction de la nature du dispositif d'aide concerné, de s'assurer de l'équilibre de la répartition des fonds distribués entre bénéficiaires femmes et hommes, ou encore de conditionner l'octroi de cette aide à des critères de diversité dans la gouvernance (conseils d'administration et directions opérationnelles) et/ou à des actions dans ce domaine. Or, comme le HCE l'a rappelé, lors de l'élaboration du plan de relance, l'impact différencié des mesures d'aide sur l'emploi des femmes et des hommes n'a pas été pris en compte¹³⁴.

Préconisation 16 :

Le CESE appelle à flécher une part du plan de relance sur l'égalité entre femmes et hommes. Il appelle également à mettre en œuvre sans délai le principe d'éga-conditionnalité pour toutes les aides publiques (notamment aux entreprises et à la création d'entreprise) selon des modalités à adapter à la taille des entreprises. Il rappelle également ses précédentes préconisations relatives à l'expérimentation de budgets sensibles au genre et en faveur des « initiatives promouvant l'examen des effets différenciés de l'argent public, qu'il soit investi par l'État ou les collectivités territoriales » (Résolution « Agir pour un espace public égalitaire », rapporteure : Mme Lilâ Le Bas, mars 2020).

IV - RENFORCER ET RENDRE EFFECTIVES L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION A L'EGALITE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Les mesures pour répondre à l'urgence de la crise ne doivent pas faire oublier l'effort structurel pour faire évoluer les représentations collectives et les stéréotypes de genre.

A cet égard, l'éducation à l'égalité est un levier clef, qui se retrouve au croisement de plusieurs enjeux abordés dans le présent avis : sexualité et droits sexuels et reproductifs, violences intrafamiliales, temps de vie, stéréotypes de genre, répartition des tâches domestiques et familiales, mais également orientations scolaire et professionnelle.

La crise met en lumière la nécessité d'approfondir l'effort d'éducation dès le plus jeune âge afin de faire évoluer les représentations collectives.

¹³⁴ HCE, L'éga-conditionnalité comme moteur de sortie de crise, 11 juin 2020.

Préconisation 17 :

Pour le CESE, il est indispensable de renforcer l'éducation à l'égalité de genre dans toutes ses dimensions. Cela passe en particulier par la mise en œuvre de l'éducation à l'égalité de genre et à la vie affective, amoureuse et sexuelle dans l'enseignement primaire et secondaire (en application de la loi de 2001 qui prévoit trois séances annuelles adaptées à chaque classe d'âge).

Cet effort pour faire évoluer les représentations collectives ne concerne pas seulement les jeunes, mais toute la collectivité.

Préconisation 18 :

Pour le CESE, une campagne nationale de sensibilisation à l'égalité entre femmes et hommes doit être menée, prioritairement sur deux thèmes :

- **sur les violences faites aux femmes jeunes et personnes LGBTQI+, afin non seulement de faire évoluer le regard sur ces violences et surtout de les combattre activement ;**
- **sur la répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple.**

Conclusion

Tandis que l'urgence sanitaire, économique et sociale bouleverse l'agenda politique, nous ne devons pas oublier l'objectif d'égalité réelle, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, qui demeure la grande cause du quinquennat. Pour beaucoup d'entre nous, la manière dont la pandémie de Covid-19 a remis en cause des dynamiques de progrès vers l'égalité, considérées comme acquises, a constitué une surprise et un avertissement sur l'ampleur du travail de fond qui reste à accomplir. La crise rend plus délicat et complexe l'arbitrage entre les priorités et les objectifs de politique publique. C'est pourquoi un portage politique fort sur les questions d'égalité entre femmes et hommes est indispensable.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de respect de la dignité, de l'égalité et des droits fondamentaux, mais également d'efficacité. L'égalité n'est pas un « luxe » en temps de crise, mais précisément le gage d'une réponse plus pertinente. Or, l'égalité entre femmes et hommes est trop peu prise en compte dans le débat public sur les réponses à la crise sanitaire, alors que les femmes sont souvent les premières concernées par les décisions envisagées, à l'image de la fermeture des écoles ou de la mise en vigueur d'un couvre-feu.

Il est essentiel que les pouvoirs publics placent cette dimension du genre au cœur de leur action et que les femmes puissent s'impliquer pleinement dans la réponse à construire. Il s'agit d'un impératif d'égalité entre femmes et hommes pour bâtir une société plus juste et plus résiliente, dans l'intérêt de toutes et tous. Si les préconisations retenues dans cet avis s'adressent plus particulièrement aux femmes, ces progrès se feront *in fine* au bénéfice de l'ensemble de la société. Il s'agit également d'une question de démocratie, tant il est vrai que cette dernière reste à construire tant que l'égalité de participation à la décision collective n'est pas garantie.

L'ampleur des sujets concernés dépasse le cadre de cet avis, dont l'ambition était d'apporter un premier éclairage global. Ces sujets mériteraient d'être approfondis à l'occasion de futurs travaux, concernant par exemple les effets de la crise économique sur l'emploi des femmes et la nécessaire anticipation des reconversions à mener.

Cet avis se veut une alerte et un appel à une vigilance renforcée de toutes et de tous sur ces enjeux d'égalité au cours des prochains mois et des prochaines années.

Déclarations/ Scrutin

Déclarations des groupes

Agriculture

Le groupe de l'agriculture se réjouit que le CESE ait consacré un avis sur l'impact de la crise sur les inégalités de genre. Il s'agit d'une première pour la délégation aux droits des femmes et à l'égalité qui voit ainsi son rôle consacré en fin de mandature. L'avis met en avant un sujet très important. Il faut en effet rappeler que les femmes ont été aux avant-postes de la crise sanitaire. Soignantes, enseignantes, salariées des filières agro-alimentaires, ou encore agricultrices : autant de femmes qui permettent, encore aujourd'hui, à notre pays de faire face et sont un élément essentiel de sa résilience.

Et pourtant, il faut souligner que les femmes sont aussi les premières à subir les conséquences de cette crise, en particulier au sein des familles précaires et monoparentales.

C'est tout l'objet de cet avis que de mettre en avant à la fois le rôle des femmes dans cette crise et l'impact de la crise sur la vie des femmes et de proposer des voies d'amélioration.

Les agricultrices sont pleinement concernées par les difficultés dénoncées dans l'avis. Une étude publiée par la MSA pointe que les femmes en agriculture subissent des inégalités de revenus, de statut et de niveau de retraite (« L'emploi féminin en agriculture : une composante essentielle mais des inégalités persistantes », MSA, InfoStat, 9 mars 2020).

La délégation aux droits des femmes du Sénat a choisi comme sujet d'étude pour 2020/2021 la thématique « Femmes et Ruralités » et porte son attention sur un bilan de la situation des femmes dans les territoires ruraux et plus particulièrement sur les violences intrafamiliales. Le rapport sera rendu public le 15 octobre, journée internationale de la Femme rurale.

Le groupe de l'agriculture partage la plupart des préconisations de l'avis, et en particulier les préconisations relatives à la garde d'enfants, à la revalorisation des métiers du Care et aux métiers d'avenir.

Le groupe s'interroge toutefois sur la préconisation n°16 relative à la mise en place du RMSG. En effet, si la protection des jeunes contre leur précarité est un enjeu pour notre société et son avenir, les modalités de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'analyses et d'études d'impact complémentaires.

Le groupe a partagé ses voix entre Pour et Abstention.

Artisanat

Depuis la crise sanitaire, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur emploi, ou à avoir dû réduire leur activité ou leur implication professionnelle.

Cette situation doit nous alerter et nous mobiliser, car le risque est grand d'un recul dans l'émancipation des femmes, et plus largement le rebond de l'activité économique ne saurait se dispenser du travail des femmes.

L'Avis formule à cet égard diverses propositions que nous approuvons. Il s'agit notamment d'améliorer la prise en charge financière de la garde d'enfants, mais surtout de faire en sorte que le Plan de relance prenne toute la mesure des effets de la crise actuelle sur l'emploi des femmes et que ses dispositions accordent une attention particulière à leurs besoins de reconversion.

L'Avis ajoute qu'il conviendrait de conditionner les aides consenties aux entreprises à un « principe d'éga-conditionnalité ». Si nous partageons la philosophie selon laquelle les fonds publics doivent profiter autant aux femmes qu'aux hommes, la généralisation d'un tel principe nous semble peu réaliste, dès lors que de nombreux secteurs d'activité restent encore trop faiblement féminisés.

Il importerait d'abord de régler la question des choix d'orientation ou de réorientation, et de réussir ainsi à combattre les préjugés qui persistent à l'égard de métiers perçus comme masculins, au mépris des perspectives professionnelles qu'ils peuvent offrir aux femmes.

Nous regrettons que cet enjeu ne soit pas souligné dans l'Avis.

Toutefois, il rejoint celui de la perception des rôles sociaux des femmes et des hommes, avec ses implications notamment sur la répartition des tâches domestiques et familiales. A ce titre, nous ne pouvons qu'approuver les préconisations visant à renforcer l'éducation à l'égalité des genres dans toutes ses dimensions.

L'Avis rappelle par ailleurs que les jeunes sont fortement touchés par la crise, au regard notamment de leurs difficultés à entrer dans la vie active tout particulièrement depuis la crise sanitaire.

Face à ce contexte, les mesures destinées à encourager l'embauche et l'apprentissage des jeunes, sont un levier essentiel qu'il convient de maintenir tant que l'activité n'a pas repris un rythme normal.

Mais il nous semble également primordial de généraliser la « garantie jeunes » qui articule soutien financier et accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Or, ce pilier « accompagnement » fait malheureusement défaut dans le RSA ; c'est pourquoi, il n'est pas souhaitable, selon nous, de l'étendre aux moins de 26 ans, comme le soutient l'Avis.

Associations

L'effet loupe de cette crise sanitaire, crise dont nous nous pensions à l'abri, a mis sous les projecteurs avec une acuité décapante les fossés et inégalités sur lesquels le CESE a déjà largement attiré l'attention grâce aux différents RAEF et à de nombreux avis : « Fractures et transitions : réconcilier la France », « Agir pour un espace public égalitaire », « Grande pauvreté », « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », etc.

Déclarations des groupes

L'analyse méthodique proposée dans cet avis couvre à la fois le secteur sanitaire, socio-économique, sans éluder l'articulation des temps de vie, inédite dans un contexte de confinement et ouvre la perspective de sortie de crise afin de ne pas perdre le cap dans une gestion délicate des priorités, tout en intégrant la question transversale de l'égalité réelle entre femmes et hommes.

Le groupe des associations apprécie ce travail très bien documenté, à partir de travaux et analyses chiffrées portant principalement sur la période de mars à juin 2020 et appuie la proposition de poursuivre et compléter l'avis avec les travaux en cours à paraître, ce qui permettrait de prendre la mesure plus globale de cette crise sur les inégalités de genre.

L'attention particulière faite à l'augmentation des violences domestiques révèle à la fois la difficulté à réagir des institutions face à l'inédit (le dépôt de plainte était quasiment devenu impossible lors du premier confinement !), mais aussi et fort heureusement la capacité réactive des associations présentes sur ce front. Celles-ci connaissent bien les mécanismes et risques en jeu et grâce à l'accompagnement, au soutien téléphonique et tchat, elles ont porté à bout de bras cet appui essentiel !

Enfin, notre groupe ne manquera pas de souligner le contraste entre la prise de conscience de l'importante féminisation des métiers exposés (les femmes représentent 90% du personnel infirmier, des aides-soignants, des caissiers, du secteur des services à domicile et les $\frac{3}{4}$ des agents d'entretien), l'utilité sociale de ces métiers et leur faible valorisation. Au-delà des applaudissements, leur situation n'a pas évolué...

Clore ce propos, c'est aussi clore la mandature et le groupe des associations remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué au sein de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité à faire vivre une veille, une attention permanente à ces sujets de société dans un Conseil paritaire qui nous honore.

Le groupe des associations a voté cet avis.

CFDT

La pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités préexistantes dans notre société, et particulièrement les inégalités de genre, alors que les professions les plus mobilisées durant cette crise sont très largement exercées par des femmes.

L'avis apporte la démonstration d'une dégradation de la situation : les inégalités entre les sexes sont malheureusement, encore aujourd'hui, au vingt et unième siècle, la cause principale des violences tant économiques et sociales que physiques - notamment-, subies par les femmes.

Cet avis a le mérite d'en aborder tous les aspects et la CFDT partage les constats et préconisations. La CFDT soutient notamment la demande de transposition de la convention mondiale pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, la nécessité d'une analyse d'impact genrée dans l'organisation du télétravail, la nécessaire revalorisation des métiers du « care », la parité dans les instances de gouvernance.

En s'appuyant également sur les travaux menés dans les sections durant la mandature, cet avis illustre la nécessité d'une prise en compte transversale de ces sujets par la DDFE et par l'ensemble du CESE.

Enfin, la CFDT partage totalement la conclusion : l'égalité n'est pas un luxe en temps de crise mais un impératif pour construire une société plus juste, un enjeu démocratique fondamental.

La Cfdt a voté l'avis.

CGT

Dynamique et revendicatif, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, a permis de mettre en lumière les sages-femmes, infirmières, aides-soignantes, caissières, aide à domicile, enseignantes...les premières de corvées étaient mobilisées pour exiger reconnaissance et augmentation salariale alors que la crise a démontré leur rôle essentiel et les a mises encore plus en première ligne.

Cette journée a rappelé la centralité du travail dans le combat féministe et syndical et le levier majeur qu'il constitue pour produire du changement.

Pour son dernier travail, la délégation a choisi de faire le lien entre la crise sanitaire et les inégalités de genre. Si les femmes comme les hommes ont des attentes réelles en termes d'égalité dans la société et au travail, force est de constater un décrochage avec les mesures politiques prises et les politiques publiques menées.

L'intérêt de cet avis est de prendre la question de l'égalité femme/homme dans sa globalité. Pourquoi la crise sanitaire n'a-t-elle pas le même impact sur les femmes que sur les hommes ?

A partir du constat que cette période, au lieu de rééquilibrer les rôles sociaux des sexes -ou de sexe-, les a enkystés, et au lieu d'ambitionner une transformation réelle des rapports sociaux de classe, les a renforcés ; l'alerte sur la situation des femmes devait être faite.

L'avis propose 18 préconisations qui font système, et c'est toute sa force. Car organiser une société égalitaire suppose la mise en œuvre de leviers divers qui transforment toute la vie.

Si l'avis a des propositions intéressantes et notamment sur la place des femmes au travail, il lui manque une réflexion plus ambitieuse sur la place du travail, sur son sens, son contenu et sa durée. Aussi la vigilance s'impose à ce que les conséquences économiques du Covid ne soient pas instrumentalisées pour imposer des reculs sociaux, à l'image de la réforme de l'assurance chômage qui pénalisera particulièrement les plus précaires et notamment les femmes à temps partiel.

Parce que cet avis veut rappeler que l'égalité femmes/hommes est un levier indispensable de sortie de crise et que les réponses à la crise ne doivent pas être décidées sans les femmes, la CGT a voté cet avis. Merci aux rapporteuses et l'équipe administrative pour ce travail.

Déclarations des groupes

CGT-FO

Nous remercions les rapporteurs et l'administration de la délégation pour ce travail de qualité qui montre comment une crise sanitaire peut mettre en lumière une autre crise plus profonde davantage liée aux inégalités de genre qui continuent malheureusement à façonner des pans entiers de notre société.

Certes la crise de la Covid-19 a bouleversé le fonctionnement de l'ensemble de notre société et aucune catégorie sociale n'a été complètement épargnée, cependant elle a renforcé poids des inégalités sociales en cours. L'appartenance de genre n'est pas restée neutre face à cette crise, dont les effets sur la vie des femmes sont plus marqués. Bien sur ces effets ne sont pas automatiquement sanitaires, car globalement les femmes sont moins touchées par la mortalité liée au covid19 que les hommes. Il faut dire à ce niveau que le fait d'être moins affectées par des comorbidités a probablement joué en leur faveur. Pour autant on ne peut pas négliger les autres formes d'inégalités que cette crise met en lumière, avec des conséquences à long terme qui risquent d'être plus lourdes pour les femmes ou de remettre en cause des acquis difficilement arrachés après de longs combats.

Pour le groupe FO, cette crise ne doit pas servir de prétexte pour toucher au droit à l'avortement et aux conditions qui permettent son effectivité. Au contraire il faut le renforcer et agir dans le sens de ce qui est proposé dans la préconisation N°2. La situation que nous vivons a montré comment la crise et le confinement qui en a suivi peuvent être source de violence aussi bien dans le cadre familial qu'au travail et malheureusement les femmes ont été les premières à les subir. Incontestablement ces dérives doivent être combattues et sanctionnées et la France doit rapidement ratifier la convention 190 de l'OIT, pour permettre à chaque travailleur d'être protégé contre toute forme de violence ou harcèlement (Préco 4). Ces situations ne sont pas spécifiques aux adultes, puisque les enfants sont également pris pour cibles. Ceci montre à quel point, au-delà des dimensions sanitaires, cette crise a exacerbé et induit des comportements violents et dramatiques sur les personnes, en particulier les plus vulnérables. Ces violences doivent en priorité être combattues. Parallèlement, les pouvoirs publics doivent mettre en place les moyens nécessaires pour une réelle prise en charge des victimes (lieux d'accueil). Nous nous inscrivons donc dans les préconisations 5 et 6.

La période que nous vivons démontre que l'égalité dans l'espace familial, dans la prise en charge des besoins liés à la parentalité dans les tâches domestiques était encore une vue de l'esprit. De fait, en redonnant une plus grande importance à l'espace familial en tant qu'espace de vie essentiel, voir exclusif aux moments les plus forts du confinement, la majorité de ces tâches semble avoir pesée majoritairement sur les femmes. Pour le groupe FO rien ne doit entraver la marche vers l'égalité, en temps de crise nous pensons même qu'elle doit être renforcée, et qu'aucun dispositif public ne doit se faire sans tenir compte des risques qu'il fait peser sur l'égalité entre les hommes et les femmes. A ce titre, il est donc important de voir comment le télétravail, par exemple, peut impacter les femmes (Préco 7) mais cette attention ne doit pas se limiter aux seuls lieux du travail mais aussi intégrer l'espace d'habitation des travailleurs. Le télétravail ne doit pas se faire au dépend des carrières des femmes, ni de leur vie privée.

Enfin, cette crise a aussi montré comment la persistance des inégalités que subissent les femmes renforcent leur vulnérabilité sociale, que ce soit par rapport aux inégalités de salaires, de revalorisation des métiers dits « féminins », d'orientation scolaire, d'accès à des emplois stables et de qualité, d'accès au logement, à la prise en charge des besoins de la petite enfance, etc...

Ces facteurs se cumulant bien souvent, il devient urgent, y compris en termes de résilience économique et sociale, de mettre en œuvre les mesures permettant une réelle égalité entre femmes et hommes et plus largement entre l'ensemble des citoyens.

Le groupe FO a voté pour cet avis.

Coopération et Mutualité

Cela fait maintenant un an que nous vivons à l'ère de la pandémie, l'heure d'un premier bilan est arrivée.

La période actuelle accentue toutes les inégalités qui découlent d'un modèle économique où les plus vulnérables, et notamment les femmes, sont les premières victimes.

Aussi, malgré les avancées réalisées au XX^{ème} siècle, les inégalités entre les femmes et les hommes restent importantes en France et, comme les rapporteuses l'ont souligné dans l'avis, elles n'ont pas été épargnées par la crise sanitaire, bien au contraire.

Majoritaires dans les emplois précaires, les femmes que nous avons toutes et tous applaudies, ne sont pas pour autant reconnues et valorisées à leur juste titre.

Majoritaires sur le terrain, elles ont très peu été impliquées dans les réponses à la crise.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'avait-elle pourtant pas été déclarée grande cause du quinquennat ?

Aujourd'hui, plus que jamais, il est urgent de placer la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes au cœur de nos réflexions mais aussi des plans de relance et de reconstruction pour tendre vers une société plus juste, égalitaire et porteuse d'une démocratie renouvelée.

De même, il est urgent que, nous toutes et tous, veillions à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de nos organisations. C'est en ce sens, qu'à l'occasion de la dernière journée internationale des droits des femmes, la secrétaire d'Etat chargée de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) s'est engagée pour favoriser cette égalité dans l'ESS. Cette initiative, se matérialise dès à présent par un livret de conseils à destination des organisations de l'ESS, ESSentielles. Son objectif, partagé par la coopération et la mutualité dans leurs responsabilités d'employeurs et d'acteurs du mouvement social, est de favoriser la parité dans les instances de gouvernance et l'égalité dans les carrières mais aussi de lutter contre les stéréotypes de genre.

Enfin, nous remercions les rapporteuses de s'être emparées de ce sujet ainsi que les membres du Bureau du CESE d'avoir permis à la Délégation aux droits des

Déclarations des groupes

femmes et à l'égalité, au vu de l'actualité et de l'importance du sujet, de se saisir exceptionnellement d'un avis. Nous espérons que la prochaine mandature poursuivra dans cette voie et que l'analyse effectuée dans cet avis sera enrichie à l'occasion des futurs travaux de la délégation.

Les groupes de la mutualité et de la coopération ont voté sans réserve cet avis.

Entreprises

Vous attirez notre attention sur la situation des femmes lors de cette crise sanitaire. Trois axes importants sont traités : bien-être et santé, télétravail et tâches personnelles ainsi que le risque de précarité accru. Il est vrai que la situation a eu et aura d'importantes répercussions sur le plan économique et social. Pour autant, et vous l'avez déclaré vous-même, l'avis présenté ici ne se veut qu'un travail d'étape. Nous aurions préféré une étude approfondie. Le groupe Entreprises est donc réservé sur certaines des recommandations de cet avis en raison du manque de chiffres prouvant une nette aggravation des inégalités genrées ou encore en raison de la difficulté d'analyse de ces sujets par manque de vision à court et moyen terme.

Sur le sujet de l'articulation entre vie personnelle et professionnelle, même si celui-ci reste un point fondamental à traiter pour favoriser l'égalité Femme Homme, rappelons que le télétravail a permis de sauver une grande partie de l'économie et des emplois dans cette crise : cela a représenté une opportunité pour nombre de salariés et de dirigeants d'entreprises et sans doute permis aussi que les femmes s'adaptent et s'équipent ou revoient la répartition des tâches domestiques et familiales, et ce de façon volontaire. Vous préconisez une analyse d'impact genrée sur les impacts du télétravail : nous y sommes favorables. Il est vrai aussi que pour certaines catégories de femmes plus exposées à la précarité, revaloriser les métiers du care et encourager la formation et la reconversion sont des axes importants que nous soutenons.

Le groupe Entreprises rappelle qu'il est favorable à tout dispositif permettant l'insertion des jeunes. Pour autant, l'assouplissement des conditions de l'accès aux minima sociaux, sous condition de ressources, doit être subordonné à un programme d'insertion ou de formation quel qu'il soit. La formulation retenue par l'avis pouvant prêter à interprétation, le groupe Entreprises s'abstient de voter cet avis.

Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La mise en garde de Simone de Beauvoir « n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question » qu'il était indispensable de rappeler aujourd'hui, dépeint tristement bien la réalité de la crise sanitaire et le recul des droits des femmes et des minorités, que rien, pas même une pandémie mondiale, ne devrait justifier.

Pourtant, ils demeurent fragiles et aliénables et doivent être continuellement défendus.

Nos groupes souhaitent donc commencer par remercier les membres de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, sa présidente et les rapporteuses pour ce travail essentiel que nous avons voté, bien sûr favorablement.

Un travail essentiel car il n'est pas acceptable que l'égalité femme-homme recule chaque fois qu'une crise émerge. Et pourtant, dès lors que nous avons fait face au virus, les effets des stéréotypes de genre conduisant au déséquilibre des tâches domestiques et familiales se sont démultipliés.

Arrêts maladie pour s'occuper des enfants, augmentation des tâches domestiques du fait de la présence continue au domicile : pour de nombreuses femmes le confinement a renforcé le phénomène de la double journée quand le télétravail est venu agir directement sur leur charge mentale. Le tout, au détriment de leur santé physique et psychique, de leur bien être personnel et de leur carrière professionnelle.

Précarité de logement, précarité dans l'emploi, inégalités salariales, surreprésentation dans les métiers dits essentiels et pourtant trop peu valorisés, la liste des facteurs socio-économiques touchant plus fortement les femmes est longue.

A ce titre, nos groupes souhaitent rappeler que les difficultés financières qui touchent actuellement les jeunes en étude ou en insertion sont accrues chez les jeunes femmes. Nous réitérons notre soutien à l'ouverture des minima sociaux aux moins de 25 ans et saluons la préconisation 9 concernant la lutte contre la précarité menstruelle.

L'enjeu du genre est transversal à l'ensemble des politiques publiques, il est pourtant très peu pris en compte dans leur construction. Première cause du quinquennat, l'égalité femme-homme est pourtant l'angle mort de l'accompagnement des mesures sanitaires et du plan de relance.

Parvenir à l'égalité femme homme nécessite d'avoir une ambition à la hauteur des enjeux. Et les moyens pour y parvenir sont connus : recourir de manière systématique à des données genrées dans le processus de décision publique, comme c'est le cas à Rennes ou à Lyon, imposer la parité dans l'ensemble des instances gouvernantes et mettre en œuvre le principe d'égaconditionnalité. Parce que ces enjeux sont déterminants, encore plus en temps de crise, nos groupes appellent à introduire ces outils dans le plan de relance.

Un dernier impact de la crise sur lequel nous souhaitons insister est celui de l'accès des femmes aux droits sexuels et reproductifs. Un accès drastiquement limité pendant le premier confinement, au point que les signalements de difficultés liées à l'IVG ou la contraception ont augmenté de 320%.

Un effet collatéral de taille matérialisé pour l'IVG par une plus grande difficulté à obtenir une consultation médicale dans les délais légaux du fait des limitations de déplacement, de la sur-sollicitation des équipes médicales, de la peur de surcharger les services de santé, d'être contaminée par le virus mais aussi parce que certains des services assurant habituellement les IVG avaient été réquisitionnés dans la lutte contre la COVID.

Déclarations des groupes

Si cela s'est cristallisé lors du premier confinement, le CESE avait déjà constaté un recul de ce droit, lié à l'évolution de la carte hospitalière et à la baisse du nombre d'établissements et de spécialistes pratiquant les IVG. Force est de constater qu'en France comme en Europe, la tendance est inquiétante.

A cet égard, les mesures d'urgence prises pendant la crise sanitaire doivent être pérennisées tandis que l'accès aux droits sexuels et reproductifs, notamment le droit à l'IVG, peuvent et doivent être améliorés afin de constituer une véritable protection pour chacune.

Merci à la DDFE pour la qualité de ce premier avis. Nous espérons qu'elle pourra en rendre de nombreux autres dans la mandature à venir.

Pour finir, rappelons les mots de Simone de Beauvoir qui pourraient être au fronton du prochain CESE : « le fléau de l'humanité n'est pas l'ignorance, mais le refus de savoir. »

Outre-mer

Merci pour cet avis très exhaustif qui est l'occasion de refaire un passage en revue complet des inégalités de genre qui subsistent encore massivement dans la société française en cette année 2021 et que la crise de la Covid 19 n'a fait qu'exacerber et mieux révéler.

Outre-mer, ces territoires comptent 2,8 millions de personnes dont environ 1,4 million de femmes. Hormis, la configuration des Antilles, les populations de ces territoires se caractérisent par sa jeunesse. Les mères vivants seules représentent 90% des familles monoparentales. Ces familles avec enfant de moins de 25 ans représentent entre 38 et 54% des familles dans certaines de nos collectivités.

Hors pandémie, cette population était déjà confrontée : Aux grossesses plus précoces, au chômage de longue durée, à une grande précarité, au renoncement aux soins et aux violences notamment conjugales.

Si les Outre-mer ont connu des situations très variables depuis un an entre pics épidémiques et stabilisations, aucun territoire n'est épargné par ces conséquences économiques et sociales. C'est pourquoi, il convient de privilégier plusieurs leviers notamment :

- La gestion de l'urgence en favorisant l'accès aux soins en matière de droits sexuels et reproductifs ;
- L'accès aux besoins et soins élémentaires notamment pour les femmes plus précaires.

Le deuxième levier consiste à préparer la relance. La contribution décisive des femmes dans les Outre-mer doit se poursuivre. Les efforts en faveur de leur formation, du développement de leurs compétences et du renforcement de leurs capacités dans la gestion des entreprises seront autant d'atouts pour converger vers des économies résilientes, dynamiques et pérennes.

Le Groupe de l'Outre-mer a voté cet avis.

Personnalités qualifiées

Hélène Adam : « L'union syndicale Solidaire votera cet avis qui rend visible ce qui est demeuré hors de portée des médias: les conséquences spécifiques de la crise sanitaire sur les femmes.

Il est paradoxal de constater à quel point tous les phénomènes d'inégalité de genre pré-existants, ont été amplifiés par la crise, et de devoir souligner en même temps, l'absence quasi – totale de ce thème dans la sphère publique.

La prise en compte des effets sur les conditions de travail et de vie des femmes, des mesures prises, a été inexistante. Dès le premier confinement pourtant, l'explosion des inégalités dans tous les domaines est évidente : prise en charge de la famille, des enfants quand les écoles ferment, télétravail imposé s'entremêlant à ces tâches supplémentaires, femmes les plus nombreuses dans les filières exposées, et à l'opposé, plateaux TV dominés par des blouses blanches très masculines omettant tout considérant « genré » dans leurs propositions.

Les préconisations de cet avis très bien argumenté et passionnant dans tous les détails de la « vie vraie » qu'il révèle, vont toutes dans le bon sens même s'il faudra aller plus loin encore dans les différents domaines abordés et notamment dans les conditions de travail.

Mais pour l'essentiel, les grandes questions sont posées : minimum social aux moins de 25 ans, reconnaissance des filières du « care », très féminisées, peu qualifiées et surexposées, élargissement des mesures prises pendant les confinements concernant l'accès aux droits sexuels et reproductifs, ratification par la France de la Convention 190 de l'OIT pour l'arrêt des violences dans le monde du travail, aménagement des conditions du télétravail, nous avons là autant de propositions très positives et qui prennent un autre éclairage du fait de la prise en compte des inégalités entre femmes et hommes ».

Professions libérales

Dans son portrait social 2020, l'INSEE a dépeint la situation sociale de la France, notamment pendant le premier confinement de mars 2020.

Selon cette vue d'ensemble, les conséquences de la pandémie, encore très présente aujourd'hui, ont exacerbé les nombreuses inégalités qui touchent notre pays, qu'elles soient territoriales, sociales mais également de genre.

Si les plus précaires ont été très impactés, notamment en matière de santé ou d'emploi, les femmes font également partie des plus touchés par cette crise sanitaire.

- Les femmes ont continué d'assumer l'essentiel des tâches domestiques et parentales, tout en télétravaillant ;
- Les femmes, très présentes dans les professions sollicitées dans le cadre de la crise sanitaire, notamment dans les métiers essentiels du "care" ont été davantage exposées au risque de contamination ;
- Les femmes ont été davantage victime de violence.

Déclarations des groupes

Si le groupe des professions libérales adhère à l'état des lieux dressé par l'avis, il est réservé sur certaines préconisations. C'est notamment le cas des préconisations portant sur l'attribution d'un Revenu Minimum Social Garanti se substituant à l'allocation de la Garantie jeunes et sur la mise en œuvre sans délai du principe d'égalité de conditionnalité pour toutes les aides publiques.

Enfin, compte tenu des préconisations portant sur l'allongement du délai de recours à l'interruption volontaire de grossesse et sur la suppression de la clause de conscience permettant à des médecins de ne pas pratiquer d'interruption volontaire de grossesse, le groupe des professions libérales a considéré que chaque conseiller du groupe devait conserver sa liberté de vote.

UNAF

On ne peut résumer la crise épidémique à son seul impact sanitaire. Les multiples mesures qui ont été mises en place : couvre-feu, fermeture des écoles et entreprises, soins aux proches et modification profonde des conditions d'emploi, ont aussi impacté la santé des personnes, dans des proportions encore difficiles à évaluer même si les effets se font déjà ressentir. Les nombres de tests positifs et de décès nous parviennent quotidiennement mais les effets corollaires aux mesures visant à contenir l'épidémie nécessitent encore d'être précisés pour prendre la mesure réelle de l'impact de la crise. Le présent avis contribue à cette mesure nécessaire.

Le Groupe de l'Unaf tient à souligner préalablement que les familles ont tenu et continuent de tenir face à la crise et ont permis à la société de tenir. Les solidarités familiales se sont pleinement exercées : suivi pédagogique des enfants et télétravail, prise en charge des proches vulnérables par les aidants familiaux, retour des étudiants et des jeunes adultes chez eux pendant le confinement. Les familles ont donc fait face, et montré qu'elles sont un maillon indispensable de la solidarité dans le pays.

Ce rappel n'a pas pour finalité de rendre invisible le rôle et les responsabilités assumées par les femmes. Bien au contraire, le Groupe de l'Unaf partage les constats et les préconisations sur l'urgence d'aboutir enfin sur une réelle conciliation des temps de vie professionnelle, familiale et personnelle. Le télétravail a entraîné une plus grande porosité entre vie familiale et vie professionnelle, avec des conséquences négatives sur le vécu du confinement par ces femmes, une plus grande exposition aux troubles de santé mentale, en particulier pour les femmes en couple avec enfants. La question des congés parentaux doit être remise sur le métier et ne peut être pensée indépendamment de celle des modes d'accueil. Pour ce faire, la préconisation 8, qui appelle à prolonger le versement du CMG au-delà des 6 ans de l'enfant et jusqu'à ses 10 ans est une bonne entrée en matière.

La préconisation 2 sur l'IVG ne peut faire consensus au sein du groupe et la préconisation 13 pour la création d'un RSA jeunes hors sujet dans cet avis, deux raisons ayant conduit le Groupe à partager ses votes exceptionnellement.

UNSA

L'alerte de Simone de Beauvoir « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question » tonne de par son actualité. Si en France leurs droits fondamentaux ne sont pas explicitement remis en cause, les attaques s'amplifient avec la crise. Les plus fragiles accumulent les impacts négatifs et nombres de femmes se trouvent dans une situation critique. Cette situation de vulnérabilité amplifie les violences subies, les contraintes mais aussi l'isolement et l'invisibilité, car combien sont celles qui se cachent, s'effacent ?!

L'UNSA approuve toutes les préconisations renforçant l'accès au droit, au soin et à un accompagnement psychologique comme financier des femmes en situation de fragilité.

A l'heure où des pays y compris européens remettent en question le droit à l'IVG il est indispensable de réaffirmer ce droit et permettre aux femmes d'avoir accès à la contraception et l'IVG malgré les contraintes liées à la crise Covid.

L'UNSA membre de l'OIT ayant participé à l'élaboration de la Convention 190 relative à l'élimination des violences et du harcèlement dans le monde du travail, appelle de ses vœux sa ratification et transposition par la France.

Outre les femmes seules avec enfants, des études ont montré qu'y compris en couple et en emplois stable la situation s'est aussi dégradé. Ainsi leur travail s'est heurté à la préséance du travail masculin en lieu et en temps, aux suppléments de charges engendrées par le confinement et couvre-feu : enfants, courses, repas ...

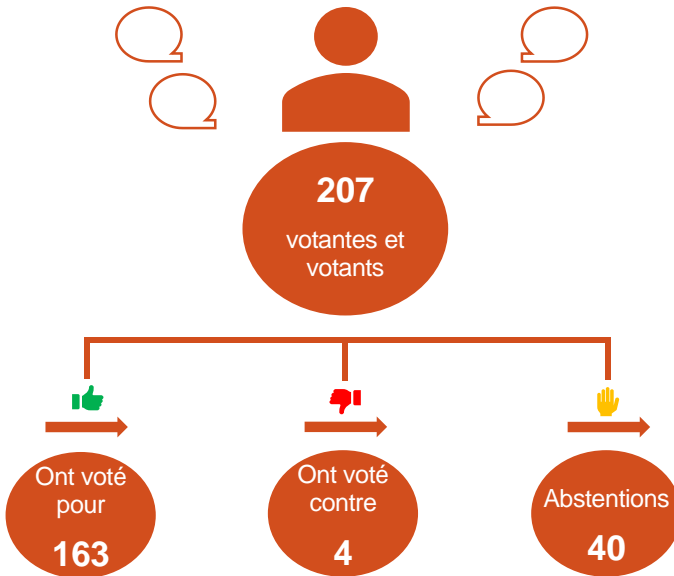
Nous réaffirmons ici la nécessité de revoir la cotation de la pénibilité et responsabilités des métiers du soin à dominante féminins afin de valoriser leurs emplois et leurs salaires.

Nous militons pour l'amélioration de l'accès des femmes aux secteurs technologiques et à des postes porteurs d'avenir et à responsabilité. Cela demande d'agir sur les stéréotypes et sur des objectifs chiffrés et donc renseignés.

Les transformations sont protéiformes pour permettre une évolution des échelles et critères de valeur, et rétablir les conditions d'une réelle égalité des conditions de vie et de destin. La crise que nous traversons ne doit pas être un recul mais une étape révélatrice des faiblesses des dispositifs actuels pour orienter et augmenter les actions à mener.

L'UNSA a voté l'avis.

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par
Olga Trostiansky et Dominique Joseph



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 24 mars 2021

Pour : 163

<i>Agriculture</i>	Mme Bonneau, MM. Coué, Dagès, Davesne, Mmes Dutoit, Even, MM. Ferey, Gangneron, Mme Gautier, M. Lainé, Mmes Lion, Pisani, M. Roguet, Mmes Valentin, Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Foucher, MM. Fourny, Munerot, Quenet, Mmes Sahuët.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Mmes Lalu, Martel, Sauvageot, MM. Séguéla, Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	Mmes Blancard, Bourrut, M. Cadart, Mmes Canieux, Château, Duboc, Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Mariani, Mme Meyling, MM. Mussot, Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.

<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Vivier.
<i>CGT</i>	Mme Chay, MM. Fourier, Fournel, Mme Gallet, M. Garcia, Mmes Garreta, Lamontagne, Landas, Lejeune, Manière, MM. Meyer, Naton, Oussedik, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	M. André, Mmes Chazaud, Derobert, Fauvel, Gillard, MM. Goulm, Homez, Kottelat, Legagnoa, Mme Marot, MM. Pérès, Techer.
<i>Coopération</i>	Mme Blin, MM. Grison, Landriot, Mugnier, Mme Roudil.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Le Bouler-Le Quilliec, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mmes Popelin, Van Den Broeck.
<i>Mutualité</i>	M. Beudet, Mme Joseph, M. Junique.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Coly, Dulin, Mme Le Bas, M. Occansey.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Edmond-Mariette, Lobeau, Mme Mouhoussoune, MM. Rivière, Togna, Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Cabrespines, Mmes Claveirole, Collin, Djouadi, Gibault, Goujon, Gard, Groison, MM. Grosset, Guglielmi, Joseph, Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Levau, Mathieu Houillon, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz, Pasquier, Roustan, Mmes Rudetzki, Sehier, Thiéry, M. Thieulin, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves, M. Wargnier.
<i>Professions libérales</i>	M. Noël.
<i>UNAF</i>	Mme Blanc, MM. Chrétien, Feretti, Mme Koné, MM. Marmier, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

Scrutin

Contre : 4

<i>UNAF</i>	Mmes Allaupe-Bobe, M. Clévenot, Mme Gariel, M. Renard.
-------------	--

Abstentions : 40

<i>Agriculture</i>	MM. Épron, Verger.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, MM. Crouzet, Le Lann, Mme Marteau, Mme Teysseire.
<i>CFTC</i>	M. Thouvenel.
<i>Entreprises</i>	MM. Asselin, Bartholomé, Mmes Boidin Dubrule, Castéra, MM. Cavagné, Chanut, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gardinal, Goguet, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Bussy, Mme Castaigne, M. Pilliard.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Mme Riquier-Sauvage.

Annexes

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA DELEGATION AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE A LA DATE DU VOTE

- ✓ **Présidente** : Véronique SEHIER
- ✓ **Vice-présidente** : Raphaëlle MANIÈRE
- ✓ **Vice-présidente** : Dominique JOSEPH

Agriculture

- ✓ Catherine LION
- ✓ Thierry COUÉ

Artisanat

- ✓ Monique AMOROS

Associations

- ✓ Françoise SAUVAGEOT

CFDT

- ✓ Adria HOUBAIRI
- ✓ Catherine PAJARES Y SANCHEZ

CFTC

- ✓ Pascale COTON

CGT

- ✓ Raphaëlle MANIÈRE
- ✓ Paul FOURIER

CGT-FO

- ✓ Martine DEROBERT
- ✓ Cristelle GILLARD

Coopération

- ✓ Isabelle ROUDIL

Entreprises

- ✓ Eva ESCANDON
- ✓ Evelyne DUHAMEL

Environnement et nature

- ✓ Anne de BETHENCOURT
- ✓ Alain BOUGRAIN-DUBOURG

Mutualité

- ✓ Dominique JOSEPH

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Liîa LE BAS

- Outre-mer**
- ✓ Inès BOUCHAUT-CHOISY
- Personnalités qualifiées**
- ✓ Véronique SEHIER
- ✓ Hélène ADAM
- ✓ Bernard AMSALEM
- ✓ Cécile CLAVEIROLE
- ✓ Olga TROSTIANSKY
- Professions libérales**
- ✓ Dominique RIQUIER-SAUVAGE
- UNAF**
- ✓ Aminata KONÉ
- ✓ Dominique MARMIER

N°2 LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES OU ENTENDUES EN ENTRETEN

Pour son information, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a auditionné les personnes suivantes :

- ✓ **Mme Nathalie BAJOS**
Chercheuse à l'INSERM et coordinatrice du numéro spécial de Questions de santé publique, intitulé « Les inégalités sociales au temps du Covid 19 »
- ✓ **Mme Catherine POLLAK**
Chercheuse à la DREES, co-auteurice de l'étude « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives »
- ✓ **Mme Claire-Lise DUBOST**
Chercheuse à la DARES, co-auteurice de l'étude « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives »
- ✓ **Mme Anne LAMBERT**
Chercheuse à l'INED, auteurice de l'étude « Emploi : le décrochage des femmes et des catégories populaires » (précarité, télétravail, conditions de travail)
- ✓ **Mme Sandra LAUGIER**
Professeure à l'université Paris 1-La Sorbonne, philosophe, spécialiste des thématiques du « care » et co-auteurice avec Najat Vallaud-Belkacem de « La société des vulnérables, leçons féministes d'une crise »
- ✓ **Mme Ynaée BENABEN**
Responsable des programmes et des partenariats, co-fondatrice de l'association « En avant toute(s) »
- ✓ **Mme Julie CHRETIENNOT**
Chargée des financements et du reporting de l'association « En avant toute(s) »
- ✓ **Mme Léa THUILLIER**
Chargée des relations institutionnelles de l'association « En avant toute(s) »
- ✓ **Mme Françoise BRIE**
Directrice de la Fédération Nationale Solidarités Femmes
- ✓ **M. Jean-Daniel LEVY**
Directeur du département politique/opinion d'Harris Interactive, co-auteur de l'étude « L'impact du confinement sur les inégalités femmes-hommes » sur la répartition inégalitaire des tâches domestiques et éducatives dans les couples pendant le confinement, avec Julien Potéreau et Anaïs Prunier
- ✓ **M. Michel WAWRZYNIAK**
Président de la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducatrices (FNEPE), à l'origine de la ligne d'écoute « Allo parents confinés »

- ✓ **Mme Marion PARA**
Directrice de l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ardèche
- ✓ **Mme Brigitte GRESY**
Présidente du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes (HCE)
- ✓ **Mme George PAU LANGEVIN**
Adjointe de la Défenseure des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité
- ✓ **Mme Marie-Aleth GRARD**
Présidente d'ATD Quart Monde
- ✓ **Mme Aurélie MERCIER**
Coordinatrice du réseau des « Maisons des familles » au Secours Catholique
- ✓ **Dr Marc ZAFFRAN alias Martin WINCKLER**
Médecin, écrivain, auteur de « C'est mon corps », paru en septembre 2020, guide sur la santé des femmes
- ✓ **Dr Françoise SIVIGNON**
Médecin / Ancienne Présidente de Médecins du Monde / Vice-Présidente de Reporters Sans Frontières- Autrice de la tribune covid et inégalités de santé dans Le Monde avec Alfred Spira
- ✓ **Dr Ghada HATEM GANTZER**
Médecin gynécologue, fondatrice de la Maison des femmes de Saint-Denis

Les rapporteuses ont, par ailleurs, entendu en entretien individuel, les personnes suivantes :

- ✓ **M. Anna PRADO DE OLIVEIRA**
Vice-Président Général de la FAGE en charge de la lutte contre les discriminations.
- ✓ **Mme Virginie LASSERRE**
Directrice générale de la cohésion sociale (DGCS)
- ✓ **Mme Hélène FURNON PETRESCU**
Cheffe du SDFE
- ✓ **Mme Samira TOUITI**
Cheffe du Bureau Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle - B3 au SDFE
- ✓ **Mme Jeanne PECHON**
Représentante du FFJ au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse
- ✓ **M. Mathieu DEVLAMINCK**
Président de l'UNL - Membre du Comité d'Animation du FFJ au collège lycéen

N°3 BIBLIOGRAPHIE

Achard Pauline, « *Télétravail: un salarié sur deux en «détresse psychologique»*», Libération, 17 décembre 2020

Albouy Valérie, Legleye Stéphane, *Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle*, INSEE Focus n°197, juin 2020

Assurance maladie, *Risques professionnels dans le secteur de l'aide et des soins à la personne : chiffres clés*, Ameli.fr, 29 décembre 2020

Amano-Patiño Noriko, Faraglia Elisa, Giannitsarou Chryssi, Hasna Zeina, *Who is doing new research in the time of COVID-19? Not the female economists*, VoxEU, 2 mai 2020

American Psychological Association, *Covid-19 spurs anxious, upsetting dreams, Women especially affected, studies show*, communiqué de presse du 25 septembre 2020

ANACT, *15 ans d'évolution de la sinistralité au travail en France : les inégalités entre les hommes et les femmes persistent, infographies*, décembre 2018

Arbrun Clément, *Le coronavirus va-t-il créer un retour aux stéréotypes sexistes des années 50 ?*, Terrafemina, 27 novembre 2020

Azzi Manal, *La lutte contre la violence et le harcèlement au travail est indispensable pour aller vers une «meilleure normalité»*, blog de l'Organisation internationale du travail, 24 juillet 2020

Bachelet Michelle, *L'impact disproportionné de la Covid-19 sur les minorités raciales et ethniques doit être traité d'urgence*, Onu Info, 2 juin 2020

Bajos Nathalie, Warszawski Josiane, Pailhé Ariane, Counil Emilie, Jusot Florence, Spire Alexis, Martin Claude, Meyer Laurence, Sireyjol Antoine, Franck Jeanna-Eve, Lydié Nathalie, *Les inégalités sociales au temps du COVID-19*, in Questions de santé publique, Institut pour la recherche en santé publique, n°40, octobre 2020

Barbara Marie-Apolline, *Inégalités de conditions de vie face au confinement*, Trésor Eco N°264, 6 août 2020

Baromètre annuel Absentéisme Maladie 2020, communiqué de presse de Malakoff Humanis, 16 novembre 2020

Baromètre des aidants, fondation April 2018

Barré Armelle et al., *Genre et organisation du travail pendant la crise Covid 19, Étude dans le milieu de la solidarité internationale en France*, novembre 2020

Beltran Grégory, Revil Hélène, Daabek Najeh, *Le renoncement aux soins : une affaire de genre ?*, Soins, Vol 65 - N° 845, mai 2020

Berthelot Nicolas, *Covid-19 : hausse des problèmes de santé mentale chez les femmes enceintes*, The Conversation, 1er juin 2020

Biffot-Lacut Sandra, *Chômage, dépression, suicide: les effets "dévastateurs" des confinements sur le monde du travail*, La Tribune, 7 novembre 2020

Bouchez Yann, Dryef Zineb, *Violences conjugales : « Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour les agresseurs »*, Le Monde, 25 avril 2020

Brunner Anne et Maurin Louis (dir.), *Rapport sur la pauvreté en France*, deuxième édition 2020-2021, Observatoire des inégalités, sous la, éditions de l'Observatoire des inégalités, novembre 2020

Bulletin épidémiologique de Santé Publique France du 7 mai 2020

Calvez Céline, *Rapport sur la place des femmes dans les médias en période de crise* suite à la mission confiée par le Premier ministre à Céline Calvez en avril 2020, remis le 9 septembre 2020 à la ministre de la Culture, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, et à la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Mme Elisabeth Moreno

Carey Benedict, *What We Dream When We Dream About Covid-19*, New-York Times, 7 octobre 2020

Cereq enquêtes n°1, *Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2013*, résultats de l'enquête 2016, 2017

CESE, *Agir pour un espace public égalitaire*, Rapporteure: Lilâ Le Bas, février 2020

CESE, *Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès*, rapporteure : Véronique Séhier, étude, 2019

CESE, *Femmes et entrepreneuriat*, rapporteure: Mme Eva Escandon, octobre 2020

CESE, *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*, rapporteures :Michèle Chay et Sarah Mouhoussoune, janvier 2020

CESE, *Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : les métiers du lien*, rapporteure : Nathalie Canieux, décembre 2020

CFDT, Kantar, *Les salariés français face à l'épidémie de COVID-19*, 27 avril 2020

Charpentier Maud, *Les pénibilités invisibles des métiers occupés par les femmes*, 50-50 Magazine, 7 janvier 2021

Charrel Marie, *Le confinement risque de creuser les inégalités hommes-femmes*, Le Monde, 9 novembre 2020

Cherel Laetitia, *Violences faites aux femmes : que s'est-il vraiment passé pendant le confinement ?*, France Inter, 15 mai 2020

CIAAP, IRES, *Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants*, octobre 2020

CNRS, *Interview d'Élisabeth Kohler, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, COVID-19 : la parité en recherche menacée ?*, site du CNRS, 12 mai 2020

Annexes

Conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, commission Egalité Femmes Hommes, *Contribution à une analyse genrée des impacts de la crise sanitaire dans l'ESS et préconisations de pistes d'action dans le cadre d'une sortie de crise*, 10 novembre 2020

Cordier Solène, *Maltraitance des enfants : une étude démontre l'effet du confinement sur les violences physiques*, Le Monde, 22 décembre 2020

Dares Analyse, *Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi ?*, août 2018

Défenseur des droits, *Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés*, Etudes&Résultats, avril 2020

Dubost Claire-Lise, *En Outre-mer, une santé déclarée moins bonne qu'en Métropole, surtout pour les femmes*, DREES, Etudes et résultats, avril 2018

Dubost Claire-Lise, Pollak Catherine, Rey Sylvie (coordonné par), *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19, État des lieux et perspectives*, dossier de la DREES, juillet 2020

Dubuy Laureline, *La solitude des aidants de personnes malades psychiques*, La Croix, 6 octobre 2020

Ducoudré Bruno, Madec Pierre, *Évaluation au 1er mai 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur le marché du travail en France*, OFCE Policy brief n°67, mai 2020

Dupin Marie, *Le moral des femmes au plus bas depuis cinq ans*, RMC Web, 10 décembre 2020

Emma, *Fallait Demander*, bande dessinée publiée le 9 mai 2017

Enquête COCLICO, menée du 3 au 14 avril auprès de 3.200 adultes vivant en France métropolitaine

Enquête CoviPrev de santé mentale de la population française mené par l'agence Santé Publique France en partenariat avec l'institut de sondage BVA

Enquête EpiCoV, Épidémiologie et conditions de vie

Enquête Familles et employeurs, Ariane Pailhé et Anne Solaz, INED et INSEE, en partenariat avec la DARES, la Poste et d'autres partenaires publics sur la période 2003-2004

Enquête Ipsos-Macif Aidants et confinement, juillet 2020

Enquête Survey of Health, Ageing and Retirement (SHARE) 2010-2011

Eurofound, *Living, working and COVID-19, COVID-19 series*, Publications Office of the European Union, 2020

Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, rapport annuel n°26, 2021

France Bleu, *Violences conjugales : elle lance l'alerte dans une pharmacie du Finistère, il écope de deux ans de prison*, 31 mars 2020

Frimousse Soufyane, Peretti Jean-Marie, *Les répercussions durables de la crise sur le management*, Question(s) de management, 2020/2 (n° 28), p. 159-243

Grown Caren, Sánchez-Páramo Carolina, *Le coronavirus n'est pas aveugle au genre, et nous ne devrions pas l'être*, Billet de blog de la Banque mondiale, 12 avril 2020

Guillaume Cécile, Pochic Sophie, *La fabrication organisationnelle des dirigeants, un regard sur le plafond de verre*, Travail genre et société, n° 17, avril 2007

Haicault Monique, *La Gestion ordinaire de la vie en deux*, Sociologie du travail, vol. 26 « Travail des femmes et famille », numéro 3, juillet-septembre 1984

Haut Conseil à l'Egalité, *L'éga-conditionnalité comme moteur de sortie de crise*, communiqué du 11 juin 2020

Haut Conseil à l'Egalité, *La santé et l'accès aux soins, une urgence pour les femmes en situation de précarité*, rapport du Haut Conseil à l'égalité, 2017

Haut Conseil à l'Egalité, *Les médias en temps de crise : un prisme déformant de la place et du rôle des femmes dans le monde*, communiqué du 6 mai 2020

Haut-Conseil de la Santé Publique, *Avis relatif à la santé des enfants, l'épidémie de Covid-19 et ses suites*, 17 avril 2020

Haute Autorité de Santé, *Sexe, genre et santé*, Rapport d'analyse prospective, 2020

INRS, *Pandémie : agression et violence envers les salariés, Prévenir les risques*, 2021

Insee, *Enquête emploi du temps 2010*

Ipsos-Macif, *La situation des aidants en 2020*, septembre 2020

Journal des femmes, *Femmes confinées, femmes « surchargées » : la crise creuse les inégalités de genre*, 29 novembre 2020

Kitchener Caroline, *Women academics seem to be submitting fewer papers during coronavirus. 'Never seen anything like it,' says one editor*, The Lily, 24 avril 2020

Laboratoire de l'Egalité-Audencia, *65% des aidantes déclarent que leur rôle a des implications importantes sur leur vie professionnelle*, Le Saviez-vous ? #14, 2021

Laugier Sandra, Vallaud-Belkacem Najat, *La société des vulnérables : leçons féministes d'une crise*, Gallimard, 2020

Le Carboulec Rozenn, *L'enfer du télétravail pour les femmes*, Bastamag, 21 décembre 2020

Le Figaro avec AFP, *Italie : impact négatif du Covid-19 sur la natalité et le travail des femmes*, 25 novembre 2020

Le Monde avec AFP, *Violences conjugales : les signalements pendant le deuxième confinement ont augmenté de 60%*, 9 janvier 2021

Le Parisien, *Coronavirus : plus de 3 millions d'arrêts de travail*, 22 avril 2020

Annexes

Lorriaux Aude, *Coronavirus : Les femmes d'Etat gèrent-elles mieux la crise sanitaire que leurs homologues masculins, comme l'affirme un article de « Forbes » ? Pas si sûr*, 20 minutes, 18 avril 2020

Martin Nicolas, *Covid et origines ethniques, un facteur aggravant ?*, Radiographie du Coronavirus du 22 mai 2020, France Culture

Merckling Odile, *Femmes de l'immigration dans le travail précaire*, L'Harmattan, 2011

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre la violence et la lutte contre la traite des êtres humains, *Les violences conjugales pendant le confinement évaluation, suivi et propositions*, juillet 2020

Mouvement du Nid, *Sur le terrain la précarité s'aggrave, l'envie de sortir de la prostitution augmente*, Prostitution et société n°206

Nicot Anne-Marie, *Les facteurs psychosociaux de risques au travail et la santé : une approche par genre des données statistiques nationales*, ANACT, août 2014

Nielsen Tore, *Quand le Covid-19 hante nos rêves*, Cerveau & psycho n°127, décembre 2020

Observatoire national de la vie étudiante, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire*, 21 juillet 2020

OIT, *Working from home: From invisibility to decent work*, rapport, 13 janvier 2021

Ordre national des infirmiers, *COVID19 : L'Ordre National des Infirmiers alerte sur la situation des 700 000 infirmiers de France alors que l'épidémie s'accélère à nouveau*, 11 octobre 2020

Planning familial, *Analyses des données Numéro Vert National « Sexualités; contraception, IVG » porté par la Planning Familial du 16 mars au 11 mai 2020 : la santé sexuelle pendant le confinement*, Communiqué de presse du 11 mai 2020

Revil Héléna, Blanchoz Jean-Marie, Olm Christine, Bailly Sébastien, *Renoncer à se soigner pendant le confinement*, Odenore - CNAM, Décembre 2020

Saint-Marc Jean, *Les « nouveaux pauvres » du Covid*, Alternatives économiques, 15 décembre 2020

Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la brochure *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, Chiffres-clés, Edition 2020

Ugict-CGT, *Le monde du travail en confinement : une enquête inédite*, mai 2020

UN Women, *Whose time to care? Unpaid care and domestic work during Covid-19*, novembre 2020

Wittenberg-Cox Avivah, *What Do Countries With The Best Coronavirus Responses Have In Common? Women Leaders*, 3 avril 2020

Woessner Géraldine, *Entretien avec Marlène Schiappa*, Le Point.fr, Propos recueillis 15 avril 2020

Zaizoun Sofiane, *Après deux confinements, 43 % des femmes salariées envisagent de passer à temps partiel*, Le Figaro, 16 décembre 2020

Annexes

N°4 TABLE DES SIGLES

APHP	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
CMG	Complément de libre choix du mode de garde
CSS	Complémentaire santé solidaire
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGT	Confédération générale du travail
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
ESS	Economie sociale et solidaire
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
FNEPE	Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs
FNSF	Fédération Nationale Solidarités Femmes
HCE	Haut Conseil à l'Égalité
INED	Institut national d'études démographiques
IMG	Interruption médicale de grossesse
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LGBTQI+	Lesbiennes, gays, bisexuel.les, trans, queers, intersexes et asexuel.les
ODENORE	Observatoire des non-recours aux droits et aux services
ONU	Organisation des Nations Unies
OIT	Organisation internationale du travail
PME	Petites et moyennes entreprises
RSA	Revenu de solidarité active
TPE	Très petites entreprises
UGICT	Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens
VIRAGE	Violences et rapports de genre

2020-05
NOR : CESL1100005X
Jour JJ mois AAAA

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du JJ mois AAAA

TITRE À SAISIR EN VARIABLE DE TEXTE

Genre du Conseil économique, social et environnemental
sur le rapport présenté par

M. MM. ou Mme Prénom Nom, rapporteur (sing ou pluriel)

au nom de la
section à saisir en variable de texte

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 29 janvier 2020. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis sur le *Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales*. La section a désigné M. Olivier Mugnier comme rapporteur et Mme Marie Trelu-Kane comme rapporteure.

Dernières publications de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

LES AVIS DU CESE




Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer
Dominique Rivière et Ernestine Ronal

CESE 09 MARS 2017

LES ÉTUDES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès




Wronique Sélrier
novembre 2019

LES AVIS DU CESE

LES ÉTUDES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES ÉTUDES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Femmes et entrepreneuriat



Eva Escandon
octobre 2020

LES AVIS DU CESE

LES ÉTUDES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE



Les reconversions professionnelles
Florent Compain et Bernard Vivier

CESE 08 MARS 2021

LES AVIS DU CESE



Améliorer le parcours de soin en psychiatrie
Alain Dru et Anne Gautier

CESE 10 MARS 2021

LES AVIS DU CESE



Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables
Carole Couvert et Christian Nibourel

CESE 09 MARS 2021

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411210011-000321 - Dépôt légal : mars 2021

Crédit photo : GettyImages

LES AVIS DU CESE



Alors que l'urgence sanitaire relègue les inégalités de genre au second rang des priorités politiques, celles-ci, précarité sociale et économique, «charge mentale», violences intrafamiliales..., n'ont jamais été aussi prégnantes qu'au cœur de cette crise. Dans cet avis, le CESE analyse les effets de la pandémie de Covid-19 au prisme des inégalités de genre. Partant de ces constats, il formule des préconisations prenant en compte l'exigence d'égalité, condition d'une société plus juste et démocratique.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna

75775 Paris Cedex 16

Tél. : 01 44 43 60 00

www.lecese.fr

N° 411210011

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-155702-4



9 782111 557024



**Direction de l'information
légale et administrative**
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr